



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 11 juin 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN
M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO

Absents excusés :

M. Vincent BARBIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Lucille LHEUREUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190617_11 - Point d'étape du projet éducatif et adoption de la convention du projet éducatif de territoire (PEDT) septembre 2019-septembre 2022 et de la convention Charte qualité plan mercredi

SEANCE DU 17 JUIN 2019

11-(17137). PARCOURS EDUCATIF: Point d'étape du projet éducatif et adoption de la convention du projet éducatif de territoire (PEDT) septembre 2019-septembre 2022 et de la convention Charte qualité plan mercredi

Madame Elisa MARTIN et Monsieur Fabien MALBET exposent,

Mesdames, Messieurs,

Le projet éducatif local est la traduction politique de l'engagement de la Ville de Grenoble en matière d'éducation. Pour nous, c'est une priorité. **Il n'y a pas de société républicaine sans savoir et sans émancipation.** Depuis plusieurs années, au-delà de la gestion du bâti scolaire, la Ville de Grenoble est devenue un acteur à part entière de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Education nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle en faisant le choix aussi de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer, en cohérence avec leur âge et leur degré de maturité (art. 12 de la CIDE, art. 371-1 code civil).

La Ville de Grenoble a fait de l'éducation sa priorité dès 2014 comme socle de nos démocraties : au-delà des apprentissages fondamentaux, c'est l'espace où l'on apprend à s'ouvrir à l'autre que soi, où l'on s'exerce à devenir citoyen. Etre citoyen, c'est prendre sa part individuellement pour permettre au collectif de se réaliser. Ne pas nuire aux autres n'est pas suffisant : être citoyen exige d'œuvrer de manière active pour que la société dans laquelle nous vivons évolue vers plus de liberté effective et de fraternité.

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de **parcours éducatif** : de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir. L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure **cohérence éducative** pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen. Elle s'appuie sur une communauté éducative soudée : familles, Ville, Éducation nationale, professionnel.le.s de l'éducation, en dialogue constant dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour permettre à chacun de devenir pleinement citoyen, il nous faut **lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations** en accueillant chacun de manière universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

Parce que l'éducation est au cœur de nos démocraties, elle est aussi au cœur du projet de **transition écologique et citoyenne** porté par la Ville : attention soutenue portée à l'exemplarité écologique des bâtiments, à la sécurité alimentaire de toutes et tous, à la santé, à la transition énergétique, à la lutte contre les îlots de chaleur et la place de la nature dans les écoles, ouverture des bâtiments à la vie du quartier, solidarités entre générations, améliorations menées ensemble au travers du budget participatif ou des projets d'écoles...

Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le **partenariat conclu avec l'UNICEF** dans le cadre de l'obtention du titre « *Ville amie des enfants* ». Le dossier de candidature montre une vision transversale de l'éducation au travers des actions des services de la Ville et des associations en faveur des enfants. Il a permis de mettre en valeur les nombreuses actions innovantes pour développer l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, permettre aux enfants de participer à la vie collective, assurer aux enfants un cadre de vie sécurisant, œuvrer à la santé des

plus jeunes, notamment par l'assiette, accompagner les familles dans leur fonction parentale et enfin ouvrir les jeunes au monde et à la solidarité internationale.

Le conseil municipal du 26 septembre 2016 a approuvé le projet éducatif de la Ville et adopté le projet éducatif de territoire (PEDT) septembre 2016- juin 2019 signé avec l'Etat.

Le PEDT de la Ville de Grenoble, prévu par l'article 551-1 du Code l'éducation, arrive à échéance à la fin de cette année scolaire. Il peut être renouvelé pour trois ans, en cohérence avec le choix d'organisation des rythmes scolaires, à l'initiative de la Ville. Cette convention qui formalise le projet éducatif et la complémentarité des temps de l'enfant, permet de bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour les communes ayant maintenu cinq matinées de classes. Depuis 2018, il peut être enrichi d'un Plan mercredi et ce quelle que soit l'organisation des temps scolaires.

Depuis la rentrée 2016, la Ville s'est attachée à déployer son projet éducatif dans ses différentes dimensions. Elle a développé de nombreuses actions en cohérence avec les différents axes du projet éducatif. En 2018, elle a conduit une évaluation des temps périscolaires du soir et ouvert le dialogue avec les familles sur les rythmes. Ce processus a permis à la rentrée 2018 à la Ville d'une part de confirmer le maintien des horaires actuels et d'autre part de définir des axes d'amélioration des temps périscolaires qui sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans une démarche de progrès constant. Enfin, pour approfondir le partenariat fort entre les associations socioculturelles et la Ville, elle s'est engagée avec elles à renouveler le PEDT avec un plan mercredi. C'est l'objet de la présente délibération.

I. La politique éducative : accompagner tous les enfants dans leur construction citoyenne

1. Offrir les meilleures conditions de scolarisation à tous les enfants

La Municipalité est particulièrement attentive à la **qualité de l'accueil** des enfants dans les écoles. Le premier devoir d'une Ville est d'offrir des locaux adaptés pour contribuer à la qualité des temps d'enseignement mais aussi désormais des temps périscolaires. **L'objectif est que le nombre d'élèves par classe, facteur clef de la réussite scolaire, diminue à Grenoble.** L'élaboration d'une prospective scolaire actualisée chaque année, la réactivité dans les travaux et un dialogue nourri avec l'Education nationale contribuent à cet objectif. La Ville a interpellé le Ministère de l'Education nationale à ce sujet et construit un dialogue en proximité avec la Direction académique.

1.1 Un Plan écoles ambitieux à l'œuvre

Adopté par le Conseil municipal du 21 septembre 2015 pour faire face à une augmentation importante des effectifs sur la période 2006-2016, **le Plan écoles** a défini les principaux investissements 2015-2021 pour augmenter les capacités d'accueil des écoles de la Ville, adapter les restaurants scolaires et entretenir le patrimoine scolaire. Cette planification ambitieuse se

traduit dans le budget d'investissement de la Ville (création d'une autorisation de programme), le Plan école représente annuellement un tiers du budget d'investissement total de la Ville.

En préalable à la programmation des travaux, un cahier des charges type a été élaboré. Il précise notamment la qualité attendue pour chacun des locaux (la qualité acoustique, le niveau d'éclairage naturel dans les classes par exemple). Il définit également les espaces à associer aux classes afin que chaque école bénéficie d'une diversité d'espaces pédagogiques, visant à favoriser les expérimentations, le travail en petits groupes, la découverte du livre, la motricité et le sport, des locaux pour les parents... Il prévoit des lieux pour le périscolaire positionnés de manière à faciliter les transitions entre scolaire et périscolaire, et favoriser la continuité éducative.

Des travaux ont été réalisés rapidement pour faire face aux ouvertures de classes : réhabilitation d'une aile de l'école Jean Macé, rénovation d'une aile de l'école Paul Bert, créations de classes dans les écoles Sidi Brahim, Alphonse Daudet, Léon Jouhaux, Ferdinand Buisson, Jules Ferry. **Des modulaires** ont été installés dans les écoles Lucie Aubrac, Diderot et Beauvert dans l'attente de la livraison de nouvelles écoles.

Dès fin 2016 une extension de l'école maternelle Jean Racine, un nouveau parvis et un jardin pédagogique ont été livrés.

A la rentrée 2017, trois restaurants scolaires ont été mis en service : un nouveau restaurant libérant des espaces dans l'école Jouhaux, une extension du restaurant d'Elisée Chatin et une extension du restaurant de Sidi Brahim.

En février 2018, la nouvelle école Simone Lagrange a été ouverte avec une capacité d'accueil de 14 classes. Elle accueille également une salle ouverte sur le quartier et un centre de loisirs.

Les travaux de l'extension-réhabilitation de l'école Buffon sont en cours de livraison et permettront à l'école à la rentrée scolaire d'être dotée d'une nouvelle salle de motricité ouverte au quartier et d'un restaurant scolaire et d'un office entièrement rénovés.

Une nouvelle école maternelle d'une capacité de 4 classes, l'école Florence Arthaud, ouvrira à la rentrée 2019. Au cœur du quartier Saint Bruno, dans un environnement en cœur d'îlot, elle est dotée d'une salle de motricité et d'un restaurant scolaire. Le nom de l'école a été choisi en 2017 après association de plusieurs parties prenantes : un appel à idées a été publié sur le site internet auprès des grenoblois, la commission dénomination a sélectionné 5 noms qui ont fait l'objet d'un travail pédagogique dans les écoles proches.

Après une première année de travaux à compter de l'été 2018, **les rénovations énergétiques conduites par la SPL OSER seront terminés à la rentrée 2019 dans les écoles Elisée Chatin, Ampère et Paul Painlevé.**

Les travaux de construction de **l'école « Hoche »** (10 classes) ont démarré à l'automne 2018 pour une livraison prévue à la **rentrée 2020**. La commission dénomination a retenu 3 noms, tenant compte des propositions faites par les Grenoblois en 2017. Une classe de CM2 de l'école Aubrac réalise un travail pédagogique autour de ces propositions.

Les travaux **d'extension de l'école Diderot seront engagés dès cet été 2019 et se poursuivront jusqu'en 2021** pour transformer cette école en un groupe scolaire de 8 classes doté d'une salle polyvalente ouverte sur le quartier et d'une entrée repensée dotée d'un parvis.

Les travaux de l'A480 ont conduit la Ville à signer un protocole financier avec AREA permettant de programmer **d'importants travaux de rénovation énergétique et de qualité de l'air intérieur à l'école Joseph Vallier** qui se dérouleront de l'été 2020 à la rentrée 2021.

Sur le secteur 5, une extension de l'école élémentaire Jean Racine est programmée, les travaux démarreront début 2020 pour une livraison à la rentrée 2021.

Les travaux dans les écoles Léon Jouhaux et Jean Racine, les dédoublements de classes de CP et CE1 en REP, la mise à jour de la prospective scolaire ont conduit la Ville à **privilégier d'importants travaux dans l'école Grand Chatelet** où se trouvent les besoins actualisés plutôt qu'une nouvelle école sur l'ancien site Paul Cocat. Il est prévu que les effectifs sur le quartier Chatelet puissent être accueillis dans une école Grand Chatelet rénovée et agrandie à 15 classes. Pour faire face à la montée des effectifs, des travaux dans l'existant permettront notamment de retrouver des espaces de sieste suffisants et des modulaires seront posés dès l'été 2020. Durant l'été 2021 des travaux d'extension de l'office amélioreront les conditions de travail des agents de restauration. Le projet d'extension de l'école est à l'étude pour les années suivantes.

Enfin les études sur la construction de **l'école « Flaubert »** ont été finalisées et le **permis de construire déposé**. Compte-tenu de la mise à jour de la prospective scolaire et du calendrier de livraison de logements, les travaux démarreront en 2021 pour **une ouverture à la rentrée 2023**.

La Ville a également engagé une action innovante autour de la **réfection de la cour de l'école Clémenceau, articulant égalité filles-garçons, végétalisation et participation des enfants à la conception du projet** Le programme, lancé durant l'année scolaire 2018-2019, est travaillé en concertation avec les élèves et les acteurs de la communauté éducative et avec le soutien d'une association, pour penser ces espaces de façon non genrée, y favoriser la présence de la nature, y réduire les ilots de chaleur et donc la place du bitume. Les travaux se dérouleront en 2020.

La Ville travaille aux côtés du Département sur la reconstruction du collège Lucie Aubrac. Ce projet impliquera une **reconfiguration et une rénovation de la cour de l'école des Buttes**.

L'élaboration du projet **ANRU2** a permis d'identifier les besoins de travaux du **pôle des Trembles** (école, centre de loisirs, crèche, gymnase et lieu d'accueil parents enfants), **une vaste opération de réhabilitation de ces équipements** qui constitue un pôle éducatif et de vie dans le quartier est donc programmée dans le cadre de la convention.

Enfin, depuis le début du mandat, **des travaux d'entretien et de maintenance à hauteur de 1,3 à 1,5M€ chaque année** sont réalisés afin d'entretenir et d'améliorer le patrimoine scolaire existant (réfection de toitures, travaux de sécurité incendie, remplacement de chaudières, remplacements de menuiseries, réfection de salles de classes, de sanitaires...).

1.2 Des bâtiments sains et durables

L'ensemble des travaux du Plan écoles répond à un souci permanent d'exemplarité environnementale. **Les matériaux choisis privilégient le bois**, de préférence local et les **matériaux biosourcés**. **Les toits permettent systématiquement l'accueil de panneaux photovoltaïques**. **Quatre toitures d'écoles ont également été mises à disposition d'une**

association citoyenne pour installer des panneaux photovoltaïques. Leur installation a été réalisée fin 2017. En complément ou en substitution des panneaux photovoltaïques, des toitures végétalisées peuvent être implantées. Sur l'ensemble des projets une très grande attention est portée à la **réduction de la consommation énergétique** : prise en compte de la bioclimatique dans la conception, remplacements de menuiseries dans de nombreuses écoles, réhabilitation thermique de quatre écoles, **respect de l'objectif de la Réglementation Thermique 2012 moins 20% à minima** jusqu'au bâtiment à énergie positive, pompe à chaleur sur eau de nappe, raccordement au réseau de chaleur de la CCIAG. Sur cette thématique, les **2 écoles « Hoche » et « Flaubert »** visent des objectifs très performants afin de répondre au **label BEPOS**.

Dans les espaces extérieurs des écoles **la végétalisation des cours** est systématiquement recherchée ainsi que la présence de jardins pédagogiques. L'étude de matériaux optimisant la perméabilité des sols et **la réduction des îlots de chaleur** sont également favorisées.

Pour encadrer l'ensemble de ces thématiques, une approche en « *management environnemental* » est prévue au sein de chaque projet. Les équipes de maîtrise d'œuvre doivent disposer d'un référent Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) qui intervient sur l'ensemble des phases de conception et de réalisation du projet.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles est une préoccupation majeure. Quatre leviers sont travaillés pour ce faire : la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, une intégration de cette problématique dans tous les projets de construction ou réhabilitation, la sensibilisation des occupants et la diminution des émissions nocives par le choix notamment des fournitures, mobiliers et produits d'entretien.

Concernant le suivi du patrimoine existant, une évaluation des moyens d'aération/ventilation et un autodiagnostic pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles ont été réalisées ainsi que des campagnes ponctuelles de mesures. Depuis la rentrée de septembre 2018, les résultats ont été diffusés aux directeurs d'école, qui en avisent les conseils d'école. Les résultats sont également affichés de façon permanente et apparente, près de l'entrée principale. Une foire aux questions et une affiche « *Agissons ensemble sur la qualité de l'air intérieur* » sur les bons gestes à adopter a été envoyée à toutes les directions d'écoles. Des écoles sont accompagnées par deux associations (IREPS et SERA) pour promouvoir et renforcer des comportements favorables à la santé en formant les personnels éducatifs, parents et élèves aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.

Dans le cahier des charges rédigés pour le plan école, il est prévu des **préconisations sur le choix de matériaux** afin de privilégier le choix de matériaux peu émissifs (classe A+) et limiter les émissions de composés organiques volatils et autres polluants. **Des prescriptions** sont à prendre en compte **en phase conception** : forme du bâtiment, localisation des cours, emplacement des classes par rapport aux axes routiers, conception technique limitant le transfert des polluants atmosphériques. Un volet particulier sur la ventilation est également inscrit pour favoriser le renouvellement d'air et disperser les polluants : installation de **ventilations double-flux ayant des débits de ventilation imposés supérieurs à la réglementation (25 m³/h/élève)**, sur-ventilation du bâtiment avant la mise en service, installation des prises d'air à l'écart des sources de pollution, choix de filtres spécifiques en fonction des cartes de pollution.

Le projet de l'école « **Hoche** » permet de viser des objectifs encore plus ambitieux suite à sa sélection à **l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME** visant à construire une méthode

pour intégrer la qualité de l'air intérieur dans l'acte de construire (MANAG'R). Cette méthode s'applique depuis l'état des lieux initial jusqu'à 10 mois après la livraison du bâtiment.

Un nouveau marché de fournitures scolaires exemplaire et une sensibilisation du grand public

Les produits utilisés dans les classes (feutres, colles, cahiers...) concourent fortement à la qualité de l'air dans les écoles. Les données scientifiques sont encore insuffisantes et les labels manquent dans ce secteur. La Ville a répondu à un appel à projet de l'ADEME qui porte sur **la qualité sanitaire des fournitures scolaires** et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Après une étude de la littérature scientifique et des études sur un échantillon de fournitures réalisées par Centre Scientifique et Technique des Bâtiments (CSTB), un travail de rédaction de clauses sanitaires dans le cadre du renouvellement du marché de fournitures scolaire a été effectué. Outre des critères environnementaux, **des critères pour s'assurer de la moindre nocivité des produits ont été introduits à l'occasion du renouvellement du marché au 1er semestre 2019**. Ces deux critères pesant pour 25% dans l'évaluation du marché.

En parallèle une sensibilisation des enseignants est prévue au travers d'un guide mais aussi d'une présentation adaptée des produits sur le portail de commande en ligne, une réunion dédiée a eu lieu pour les directeurs-trices et enseignant.es.

Enfin, **un outil de sensibilisation grand public a également été réalisé** par l'ADEME. Une réunion à destination des parents d'élèves s'est tenue début juin et il sera mis en ligne.

Le nouveau marché de fournitures scolaires, grâce à des clauses environnementales a permis de retenir une société qui travaillera avec le centre de distribution urbaine géré par Urby, nouvelle société dont l'objectif est de mutualiser les livraisons sur le « dernier kilomètre » au moyen de modes de transports durables, comme le vélo.

1.3 Des moyens humains et matériels adaptés pour favoriser les conditions d'enseignement

La Ville est attentive aux moyens fournis aux écoles : présence des agents municipaux, informatique, fournitures scolaires, dotations aux coopératives, transports...

La présence d'équipes consolidées et formées aux côtés des enseignants pour accompagner les enfants, garantir leur sécurité affective, veiller à la bonne tenue des écoles permet à chaque enfant d'être accueilli au mieux et contribue à la réussite de chacun.

Malgré les fermetures de classes en maternelle à la dernière rentrée et la suppression de deux contrats aidés d'ATSEM dans des écoles de la Villeneuve, la Ville a maintenu l'ensemble de ses effectifs d'ATSEM. **Le taux de postes d'ATSEM par classe est de 95% à la rentrée 2018**, en progression par rapport à la rentrée 2013 où il était de 83%. Cette année, **des ATSEM seront nouvellement recrutés dès l'ouverture de l'école Florence Arthaud**.

Les ouvertures de classe, la fréquentation du périscolaire ont également généré une plus forte utilisation des locaux. Outre les créations de postes d'adjoints techniques déjà délibérés pour l'école Simone Lagrange et un poste pour l'école Florence Arthaud, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail structurel dédié aux écoles. **Une délibération de ce même**

Conseil municipal propose ainsi des augmentations de quotités de travail et des créations de poste d'adjoints techniques (plus de 8 ETP).

Pour faciliter le remplacement au quotidien des agents d'entretien et d'office et des ATSEM, **deux équipes d'agents remplaçants** seront mis en place **dès la rentrée 2019**, soit **27 agents** au total engagés sur l'année. Elles seront constituées par des agents actuellement engagés pour des remplacements permettant ainsi de réduire la précarité de ces personnels.

La gratuité des sorties scolaires en transports en commun

Adoptée par le SMTC le 9 juillet 2015, la gratuité d'accès aux transports en commun pendant le temps scolaire permet à la fois de favoriser les sorties scolaires et de sensibiliser les enfants à l'usage des transports en commun. De faible impact économique sur la Métropole pour son réseau en heures creuses, cette mesure permet de diminuer l'impact écologique par le recours aux bus scolaires. C'est une mesure qui œuvre au droit à la mobilité et à la ville dès le plus jeune âge.

La dotation aux coopératives scolaires

Au-delà des fournitures scolaires, la Ville soutient les projets d'écoles de deux façons : en subventionnant des projets d'écoles suite à un appel à projets et en attribuant une subvention aux coopératives scolaires prenant en compte le nombre d'élèves et la configuration de l'école. En 2019, cette subvention **a été augmentée de 8% et modulée selon un critère socio-économique**. Un nouveau calcul a été élaboré pour ajuster l'augmentation de cette dotation en fonction de la situation économique des familles, déterminée selon le QF médian des familles de chaque école (augmentation entre 0.5% et 15% suivant les écoles).

L'équipement informatique est nécessaire pour des raisons pédagogiques car il permet de diversifier les supports et modalités d'apprentissage mais aussi pour que tous les élèves se familiarise avec cet outil omniprésent dans nos vies contemporaines.

En 2014, **le parc informatique des écoles était vieillissant** et insuffisamment renouvelé. La Ville s'est donc employée à :

- remettre à jour ce parc et à équiper les classes d'élémentaires ouvertes depuis 2014, ainsi que certains projets spécifiques (projet Expire) soit **1 000 PC en tout**
- **renouveler les postes de direction** dans les écoles élémentaires et maternelles ;
- faire rentrer le parc informatique des écoles dans le droit commun de la gestion de la Ville avec un **remplacement périodique des PC sur un cycle de 7 ans** ;
- installer en 2018 et 2019 de nouveaux serveurs et onduleurs dans toutes les écoles ;
- remplacer 80 copieurs multifonctions dans toutes les écoles dans le cadre du nouveau marché.

Le renouvellement du matériel informatique s'accompagne d'un passage à une solution entièrement libre (système d'exploitation Linux et suite logicielle éducative libre primux, conçue par des enseignant.es de primaire) et du renouvellement des serveurs dont le déploiement progressif est prévu dans toutes les écoles en 2019. Fin 2018, la Ville a aussi contribué à l'achat d'un nouveau logiciel pour les psychologues scolaires.

Depuis 2018, **un plan d'équipements en vidéoprojecteur** est également en cours : la priorité est donnée aux classes de CM1 et CM2 en REP et REP+, soit environ 130 classes, qui seront équipées sur trois ans (2018/2020), une cinquantaine le sont déjà.
Enfin, la Ville s'attache à augmenter le débit internet dans les écoles.
L'ensemble de ces investissements représentent entre 100 000 et 150 000€ (hors projets spécifiques).

Les plans particuliers de mise en sûreté (**PPMS**) relèvent de l'Education nationale. Toutefois, la Ville de Grenoble – propriétaire des bâtiments - a accompagné les écoles dans la rédaction de ce document (détermination des pièces de mise à l'abri, identification des commandes de dispositifs techniques, etc.). Elle a par ailleurs étendu l'élaboration de ces plans aux temps périscolaire en formant ses animateurs.

Parallèlement, **des actions de sensibilisation aux risques naturels et technologiques** sont proposées aux enseignants et animateurs périscolaires (80 animateurs formés). Sous la forme de jeux participatifs ou visites de terrain, elles permettent d'inculquer la culture du risque aux citoyens de demain comme à leurs éducateurs (16 classes de 9 écoles différentes bénéficient d'actions de sensibilisation en 2018/2019).

1.4 Des activités culturelles et sportives dans toutes les écoles

La Ville poursuit l'accompagnement des écoles par l'intervention des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (**ETAPS**) en temps scolaire. 32 ETAPS interviennent ainsi quotidiennement dans les écoles élémentaires, représentant 10 280 heures d'interventions (2017-2018). Ils proposent des activités variées, sur les périodes de l'année avec des interventions remarquées sur la natation et le ski scolaire.

Pour la **natation scolaire**, en cohérence avec les orientations de l'Education nationale, **le nombre de créneaux à la rentrée 2019 sera augmenté pour accompagner le plan « aisance aquatique » de l'Etat qui priorise l'enseignement dès la maternelle**. Pour la Ville, il est essentiel que tous les élèves sachent nager en fin d'école élémentaire.

En ce qui concerne le ski scolaire, toutes les classes de CM1 et CM2 sont invitées à participer. **En 2018-2019, le nombre de classes qui se sont inscrites a augmenté de 10% pour atteindre 110 classes** touchant plus de 2500 élèves. L'activité prévoit soit du ski nordique, soit du ski alpin avec 4 journées permettant un enseignement d'une durée de 12h pour les classes de CM1 et CM2, tel que recommandé par l'Education Nationale.

La Ville soutient logistiquement chaque année le cross des écoles organisé par l'Amicale Laïque et aussi la Fête du Sport organisée conjointement avec l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP). Lors des événements sportifs spécifiques, comme la célébration des 50 ans des Jeux Olympiques en 2018 ou bien l'accueil de 5 matchs de la Coupe de Monde de football féminin, la direction des sports en partenariat avec l'Education Nationale propose des interventions dédiées. La Ville soutient l'implication des clubs sportifs de haut niveau auprès des écoles, comme celle du FCG à travers le rugby scolaire.

Toutes les actions de médiation et d'enseignement des équipements culturels municipaux, tout comme celles d'acteurs associatifs soutenus par la ville, permettent à **100% des élèves de disposer d'une éducation artistique à l'école**. La Ville est attentive à ce que toutes les écoles aient un accès à cette action culturelle en favorisant prioritairement les écoles en réseau d'éducation prioritaire ou assimilées.

Les interventions des **18 musiciens intervenants** du Conservatoire permettent à 360 classes (8180 élèves) de découvrir et pratiquer la musique mais aussi d'assister à des concerts (17 concerts en 2017-2018 ont bénéficié à 192 classes, soit 4143 élèves). La Ville a clarifié l'attribution des heures d'enseignement pour introduire **une plus grande équité entre écoles** et favoriser les écoles en REP et REP+.

Les agents des bibliothécaires de la **bibliothèque municipale** travaillent toute l'année avec les enseignants par le prêt de documents et **l'accueil des classes** : 894 accueils ont été permis en 2017, soit 417 séances en maternelle et 477 en élémentaire, **91% des classes de maternelles et 67% des classes d'élémentaires en ont bénéficié.**

Les médiateurs du **Musée de Grenoble** ont œuvré auprès de 4038 élèves de maternelles et 8611 élèves d'élémentaires en 2017. **Les écoles de Grenoble ont accès en priorité aux parcours proposés.** Le musée hors les murs est également une occasion chaque année d'une médiation en proximité notamment avec les écoles proches.

Aujourd'hui, 100% des enfants scolarisés en élémentaire sont donc engagés dans des parcours artistiques et culturels.

1.5 Le soutien à l'expérimentation pédagogique

La Ville souhaite accompagner les chercheurs et les enseignants qui interrogent par la science la question des acquisitions, recherchent des pédagogies alternatives et ainsi contribuent à ce que l'éducation s'adresse à tous. Particulièrement pour les matières scientifiques, l'enjeu est de permettre à chaque enfant d'accéder au raisonnement mathématique et scientifique, au sens de la recherche et de dépasser ainsi une forme de déterminisme social.

Le centre pilote « La Main à la pâte » et la Maison pour la Science du Dauphiné Alpes

En 2011, la Ville a initié un partenariat avec l'Éducation Nationale avec la Fondation « La Main à la pâte » afin de permettre aux élèves de découvrir les sciences par des méthodes expérimentales actives. **Ce partenariat a été renforcé en 2016 par la signature d'une convention d'un centre pilote « La Main à la pâte » au collège Lucie Aubrac** ayant pour objectif de renforcer l'enseignement des sciences et techniques et favoriser les liens en école ouverte et avec le périscolaire. Chaque année les 9 écoles du secteur de la Villeneuve organisent une semaine de la science pour partager leurs expérimentations.

Se basant sur cette implantation, la Ville de Grenoble a favorisé l'émergence d'une Maison pour la Science portée par l'Université Grenoble Alpes et le Rectorat en partenariat avec la Fondation « La Main à la pâte » en vue de former les enseignants du premier degré aux méthodes mises en avant par celle-ci.

En 2019, la Ville souhaite accueillir un élève fonctionnaire polytechnicien pour qu'il puisse participer aux animations scientifiques des écoles en REP de Grenoble.

Le projet EXPIRE

(Expérimenter la Pensée Informatique pour la Réussite des Élèves)

Il a pour objectif de **contribuer au développement de l'enseignement de la pensée informatique et des mathématiques à l'école primaire (CM1 & CM2)**.

Ce projet a été proposé dans le cadre de l'appel à projets « territoires éducatifs d'innovation numérique » (e-FRAN), relatif à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ». Il est piloté par des chercheurs et enseignant-chercheurs de l'Université Grenoble Alpes en lien avec l'Education Nationale, la Casemate et la Ville de Grenoble.

Le projet EXPIRE développe différents travaux de recherche visant à étudier si/comment la pratique de l'algorithmique et la programmation (logiciel Scratch) favorise l'enseignement de certaines notions de mathématiques (CM1-CM2), aide à lever certains obstacles (par exemple, le manque de confiance), peut être mise en œuvre de façon banalisée et efficace par les professeurs des écoles.

Pour cela, 12 chariots d'ordinateurs portables ont été achetés et sont mis à disposition des écoles pendant une période de 6 mois. A l'issue de chaque période, de nouvelles écoles / classes peuvent rejoindre l'expérimentation. L'expérimentation se poursuit pour la deuxième année en 2018-2019.

À l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Joseph Fourier, la Ville qui a accueilli ce brillant scientifique (père des méthodes d'analyse fréquentielles et Préfet de l'Isère sous l'empire napoléonien), a souhaité mettre en avant les pratiques innovantes en mathématiques en organisant un **temps d'animation « comprendre les maths avec les mains » qui s'est tenu le 31 janvier 2019**.

Dans le cadre des **Biennales des Villes en transition**, la Ville a organisé des temps dédiés à l'Education en Transition avec les acteurs éducatifs associatifs locaux : « *Une nouvelle éducation pour de nouveaux citoyens* » pour l'édition 2017, et « *le portail des Transitions* » et le « *village de l'Education en transition* » lors de l'édition 2019.

1.6 Des actions pour faire vivre une école laïque et républicaine

La Ville de Grenoble est l'une des cinq communes auxquelles le Général de Gaulle a décerné l'Ordre de Compagnon de la Libération. A ce titre, notre commune a une responsabilité particulière pour transmettre aux jeunes générations :

- le souvenir des actions et des combats menés au nom des valeurs de la République ;
- les valeurs qui participent au sentiment d'appartenance à la Nation et à la citoyenneté.

Depuis plusieurs années, la Ville développe de nombreuses actions pour renforcer l'éducation à la citoyenneté et sensibiliser à l'histoire de cette Ville, en organisant plusieurs types d'événements mémoriels auxquels les scolaires peuvent s'associer. Le service Protocole/Mémoire est à la disposition des écoles pour organiser :

- la présence active des élèves aux commémorations ;
- des visites de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages avec un élu ;
- des visites guidées des expositions mémorielles de la Ville.

Le pavoisement dans les écoles

Il s'agit d'installer la devise « *Liberté, Egalité, Fraternité* » au fronton des écoles avec la présence des drapeaux français et européen.

Obligation légale depuis 2013, **la devise républicaine est installée progressivement** au fronton des écoles. **Elle donne lieu à une inauguration officielle** en présence des familles au cours de laquelle **les élèves présentent les travaux sur les valeurs de la République réalisés en classe** (arts plastiques, textes, chants).

Par ailleurs suite aux attentats de 2015, la Ville a initié **avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère un projet « Fraternité »** qui consiste en un atelier d'écriture sur le thème de la Fraternité qui a lieu dans **3 écoles de secteurs géographiques différents**. Les poèmes sont ensuite travaillés lors d'une journée de rencontre entre les 3 classes et restitués en musique aux familles rassemblées dans un lieu commun (Espace 600 en 2017, Parc Paul Mistral en 2018, Canopé en 2019). Une partie de ces textes a été présentée lors de la signature de la charte « Ville amie des enfants » de l'UNICEF.

Une convention qui unit la Ville de Grenoble et le Camp des Milles à Aix-en-Provence permet de **faciliter l'accès de ce lieu** mémoriel et réflexif à la jeunesse grenobloise que ce soit les classes qui vont en classe de mer à Massacan ou des voyages spécifiques pour des MJC ou des collèges. Un plan territorial de lutte contre les discriminations avec la DILCRAH est en cours de discussion intégrant le label citoyen et la visite du Camp des Milles.

En 2019, la Ville de Grenoble, ville compagnon de la Libération, co-préside l'Ordre de la Libération. Elle a le **projet de faire participer une classe aux cérémonies commémorant l'appel du 18 juin 1940 au Mont Valérien et aux cérémonies du 9 novembre** à Colombey-les-deux-Eglises.

2. Le parcours éducatif : soutenir les différents temps de l'enfance et porter une attention particulière aux temps charnières

2.1 Petite enfance : accueillir chacun, éduquer ensemble

On compte presque 6000 enfants de moins de 3 ans à Grenoble. La Ville et le CCAS se mobilisent aux côtés des familles et des professionnels pour que tous les jeunes enfants bénéficient d'un cadre sécurisé pour grandir, s'éveiller aux autres et au monde.

Cet engagement, c'est bien sûr un important **plan d'investissement pour les crèches**, destiné à garantir la qualité d'accueil de tous : **5 crèches** (Charrel, Mille Pattes, Loupiots, Anthoard et Châtelet) ont été construites ou réhabilitées entre 2015 et 2019 pour un montant **de 6 millions d'euros**, avec un soutien important de la CAF. L'accueil collectif est important à Grenoble : 26 places pour 100 enfants, soit un taux supérieur de 10 points à la moyenne nationale. Sur 1 744 places d'accueil collectif et familial recensées à Grenoble, les 28 établissements du CCAS en portent 1 280 (soit 73% de l'offre). En 2018, 3 529 enfants ont été accueillis dans les établissements du CCAS, en accueil collectif et individuel.

Une priorité est donnée aux enfants en situation de fragilité sociale : **54% des enfants accueillis dans les établissements du CCAS sont issus de familles vivant sous le seuil de bas revenus.**

Chaque établissement porte un projet spécifique, autour de la **culture**, de **l'environnement**, de **l'alimentation...** et place les familles au cœur de la vie des crèches.

La crèche permet d'engager des actions de santé publique à grande échelle : accompagnement des enfants à besoins spécifiques, santé bucco-dentaire et accès à une alimentation saine, sûre et durable sont des fondamentaux partagés par l'ensemble des établissements.

La socialisation étant fondamentale pour mûrir et acquérir le langage, **la Ville et le CCAS mobilisent des agents qui vont dans le secteur 6 à la rencontre des familles dont les enfants ne bénéficient pas d'un accueil collectif**, pour les accompagner vers la vie collective. Ainsi sont proposés, lieux d'accueil enfants parents, crèches, ou scolarisation lorsque celle-ci est pertinente au regard des besoins de l'enfant.

5 établissements associatifs, qui portent des valeurs proches de celles du service public, sont subventionnés par la Ville et le CCAS, ils représentent 118 places (soit 7% de l'offre). **Les subventions aux crèches associatives ont été réévaluées en 2018**, en dialogue avec elles, dans un souci d'équité et de lisibilité des aides.

Des **rencontres socio-éducatives** sont également organisées tous les deux ans par la Ville et le CCAS, en partenariat avec la CAF et la ville de Saint-Martin d'Hères. Après un focus en 2017 sur les enfants à besoins spécifiques (700 participants), l'édition 2019 est consacrée à la culture.

2.2. L'entrée en scolarité

La scolarisation avant trois ans pour des enfants qui ne sont pas en accueil collectif dans la petite enfance est un facteur de réduction des inégalités si elle est bien organisée. Elle contribue à l'acquisition et au développement du langage et vaut comme entrée en scolarisation. Par ailleurs, l'entrée en maternelle est un moment clef pour l'enfant et sa famille, s'y joue notamment le rapport à l'institution scolaire.

L'Education nationale a depuis 2017 fortement développé **l'accueil en très petite section (TPS)** dans les écoles en REP et REP+. Suite à l'expérience de la classe passerelle de Léon Jouhaux, la Ville s'est attachée à construire un partenariat fort entre l'Education nationale, le CCAS, la CAF et la PMI pour permettre à cette volonté d'être pleinement au service des enfants et des familles. L'objectif partagé est de s'adresser prioritairement aux familles dont les enfants ne fréquentent pas de structures collectives. La délibération du 6 mars 2017 a identifié les spécificités de l'accueil des TPS : une gestion de l'accueil par territoire pour offrir un nombre de places suffisantes, une procédure d'inscription au travers de réunions d'information pour les familles et de commissions d'admission réunissant Ville-CCAS et Education nationale, un accueil progressif aux temps périscolaires.

L'accueil en TPS (très petite section) en REP et REP+

En 2018, trois commissions se sont ainsi tenues et **184 enfants ont été scolarisés en TPS**, soit un taux de 87% de la capacité d'accueil. **54% des enfants inscrits ne bénéficiaient d'aucun mode d'accueil** avant et 27% étaient en EAJE en accueil régulier. Toutes les familles sont contactées et invitées à des réunions d'information collectives en amont ce qui

permet de faciliter l'entrée à l'école et de créer une relation de confiance. Des rencontres sont également organisées après la rentrée scolaire.

Pour poursuivre la qualité de cet accueil spécifique de nombreux axes de travail existent : des temps de bilan avec les professionnels (enseignants, ATSEM, directeurs et IEN), des formations communes, un référentiel commun sur les espaces et le mobilier.

2.3. Une restauration scolaire de qualité

Très fréquentée, la pause méridienne est un temps important à la fois d'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi d'éducation nutritionnelle. C'est pourquoi des animations continuent à être organisées lors de temps forts tout au long de l'année. C'est en moyenne un repas à thème qui est proposé par mois souvent en lien avec l'actualité nationale ou municipale (coupe d'Europe de foot, semaine Colombienne pour l'année de la Colombie à Grenoble, semaine du goût, célébration des jumelages de la ville avec des repas aux couleurs des gastronomies roumaines, anglaises ou allemande...)

Des repas avec plus de 50% des produits bio / locaux et des menus végétariens

D'ores et déjà, **plus de 50% des composantes des repas sont bio et/ou locales**. C'est une nécessité pour la santé des enfants, la protection de l'environnement et le soutien aux filières locales de production alimentaire. Les contraintes des marchés publics sont fortes en matière d'achats. Malgré cela, de véritables efforts ont été faits afin d'adapter les besoins de la cuisine et donc les recettes aux produits disponibles localement. Ainsi, la plateforme d'approvisionnement Bio et locale qu'est MANGEZ BIO ISERE a réussi à obtenir plusieurs marchés publics dont celui des fromages, des fruits et de la viande fraîche BIO. La brique de lait de vache va ainsi provenir du Vercors et le sauté de bœuf est isérois. Dès que possible, une communication est faite via la lettre « les enfants d'abord » pour mieux faire connaître cette démarche.

L'introduction de repas végétariens à l'école et dans les crèches a été mise en œuvre à raison d'un à deux repas par semaine. C'est un vrai changement des habitudes culinaires qu'il faut opérer et pour tous les acteurs de la chaîne : des fournisseurs aux enfants en passant par les cuisiniers, les animateurs... L'ensemble des cuisiniers de la cuisine centrale ont donc reçu une formation approfondie afin de comprendre les logiques d'associations des céréales et des légumineuses tout en alliant équilibre et saveurs.

Dans le cadre de la charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens et de la loi alimentation, la Ville s'est engagée à **supprimer les barquettes plastiques à la pause méridienne d'ici 2022**. Ce projet ambitieux commencera en 2019 par des études sur les solutions alternatives, notamment les bacs inox pour mesurer l'ensemble des impacts tant dans les offices qu'à la cuisine centrale.

Investir dans la cuisine centrale

La politique alimentaire communale s'accompagne d'actions de formation des agents de restauration et **d'adaptation des outils de travail au sein de la cuisine centrale** : un **nouveau logiciel** de production opérationnel depuis octobre 2018 permet de travailler sur le

gaspillage alimentaire, sur la fiabilisation des achats, la traçabilité alimentaire et sur la réduction du nombre de paniers repas pour les enfants allergiques. **Du matériel est également acquis et renouvelé** régulièrement.

De surcroît, la cuisine centrale actuelle a été conçue pour un volume de production inférieur à la production actuelle générant des conditions de travail difficiles, des difficultés de stockage, un manque d'espaces pour certaines préparations... La Municipalité a donc fait le choix **d'investir dans cet outil en prévoyant une extension** (création d'une autorisation de programme en décembre 2018) dont le démarrage des études commence en 2019.

A la cuisine centrale, début 2020, les camions de livraison seront renouvelés et achetés par la Ville. Ils seront dotés d'une **motorisation au GNV** dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville. Pour améliorer les conditions de travail des agents ils seront dotés de hayons motorisés.

La Ville se mobilise également contre **le gaspillage alimentaire** en participant aux actions relayées par la Métropole (projet « *1000 écoles contre le gaspillage* » financé par l'ADEME) et en se mobilisant auprès de la banque alimentaire.

A la rentrée 2019, le délai de réservation des repas sera porté à 72 heures afin de réduire le gaspillage de la cuisine. En mettant en cohérence le délai de réservation et le délai de production, **ce sont 150 repas par jour en moyenne représentant 13 tonnes de déchets alimentaires par an qui seront économisés.**

L'ensemble de cette politique a été reconnue au travers de l'obtention du premier prix des « *Cantines Rebelles* » en 2018.

2.4. L'accueil périscolaire du soir : un temps éducatif à part entière

En 2016, la Ville a mis en œuvre un nouveau projet périscolaire. Ces temps sont très fréquentés : plus de 60% des enfants sont inscrits au périscolaire et en moyenne chaque soir 40% des enfants scolarisés fréquentent ce temps. Complémentaire à l'offre associative (socioculturelle, culturelle et sportive), l'accueil périscolaire répond à un besoin des familles.

Le temps périscolaire est un temps éducatif à part entière aux côtés de l'école et de la famille. Ces temps sont fondamentaux dans la vie d'un enfant, ils sont des lieux d'apprentissage, de sociabilité et d'ouverture, de découverte.

La Ville considère que ce temps est un outil de lutte contre les inégalités sociales, un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, de la coopération, une occasion de sensibilisation à la citoyenneté et aux enjeux écologiques, un facteur d'épanouissement de l'enfant par l'accès aux loisirs, au jeu, à la pratique sportive et culturelle.

Les équipes d'animation s'attachent chaque jour à accueillir les enfants, chaque école est dotée d'un projet périscolaire. Afin d'anticiper le renouvellement du projet éducatif de territoire et d'aller à la rencontre des enfants et des parents, la Ville a conduit une démarche d'évaluation au 1er semestre 2018 qui permet aujourd'hui de poursuivre l'amélioration des temps périscolaires et de renouveler le PEDT selon des axes renouvelés.

L'évaluation et les axes d'amélioration du périscolaire sont décrits dans la partie II de la présente délibération.

2.5. Le temps des loisirs

La Ville de Grenoble construit depuis longtemps **un partenariat fort avec les équipes socio-culturelles**. Elles jouent un rôle clé pour l'accueil des enfants, adolescents et jeunes, l'accès aux loisirs et aux vacances, la découverte d'horizons nouveaux. Elles participent de la communauté éducative appuyée sur des valeurs d'émancipation, de respect et d'égalité. L'éducation populaire constitue un terme alternatif au consumérisme.

Les 19 associations socioculturelles représentent environ 1 200 000 heures d'accueil des enfants annuelles, s'ajoute 10 secteurs adolescence-jeunesse. Elles accueillent les enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances, elles animent des foyers auprès des adolescents et représentent également une présence associative dynamique dans les différents quartiers de la Ville (fête de quartiers, cours pour adultes...). Les familles fréquentant ces structures sont représentatives des familles grenobloises. Ce secteur représente environ 150 emplois, malheureusement fortement touché par la forte diminution des emplois aidés.

La Ville de Grenoble est attachée à des initiatives éducatives qui s'appuient sur le secteur de l'éducation populaire. Cela garantit de valeurs communes à la collectivité et aux associations dans la conception et la mise en œuvre des actions auprès des enfants et des familles.

Le nouveau conventionnement avec les associations socioculturelles délibéré en décembre 2015 a été **prolongé en décembre 2018**, donnant ainsi de la stabilité et de la visibilité aux associations. Il soutient fortement l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires et tient compte du quotient familial médian des familles. Le soutien de la Ville représente 4,95M€ de subventions ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des locaux et la prise en charge des fluides, ce qui représente une aide d'environ 8M€. La Ville organise un dialogue régulier à la fois collectif et particulier avec les associations tant sur leur projet que sur leur équilibre financier, notamment suite à la liquidation de la maison de l'enfance du Clos d'Or. **Elle s'est attachée à assurer qu'un accueil de loisirs « socioculturel » soit proposé aux familles du quartier Clos d'Or.** Après un appel à projet diffusé auprès des associations socioculturelles, différents projets ont été étudiés. Trois associations ont été reçues lors d'une audition. C'est ainsi que la MJC Lucie Aubrac a déjà repris l'accueil le mercredi et les vacances scolaires et proposera des ateliers périscolaires à compter de la rentrée 2019.

Le plan mercredi

La Ville avec les associations socioculturelles volontaires a élaboré **un plan mercredi**, il traduit l'évolution positive de l'offre faite aux familles le mercredi, il permet pour les heures nouvelles de bénéficier d'une bonification des prestations de la CAF et ainsi de soutenir financièrement les associations socioculturelles.

Les temps de loisirs doivent également permettre **d'accéder à des activités, en famille, culturelles.**

L'éveil culturel dès la petite enfance fait l'objet d'un travail tout particulier à Grenoble. Chaque année, le poste de coordinateur petite enfance élabore des projets en lien étroits avec les professionnels, les familles et des acteurs culturels. **En 2017, 6 projets ayant réuni plus de 2000 personnes** ont été mis en œuvre. Ils ont touché 1175 enfants et 700 parents accompagnés par **150 professionnels** issus de 54 structures différentes (16 EAJE, 6 associations socioculturelles, 10 écoles maternelles, 2 LAEP, 1 crèche parentale, 9 Maisons des Habitants, 3 RAM, 1 ludothèque, 3 bibliothèques, 2 espaces culturels).

Les équipements culturels municipaux (bibliothèques, muséum, musée, conservatoire, théâtre) sont également très investis auprès des jeunes publics tout au long de l'année (cf. document « Grenoble cultures »). **De très nombreux acteurs culturels soutenus par la Ville**, accompagnés par la Ville, **portent une dimension éducative importante dans leurs projets**. C'est le cas par exemple de l'Espace 600, scène conventionnée jeunesse, du Théâtre Prémol, qui porte tout au long de l'année le projet « *Axe de la création* » avec des jeunes de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte, du cinéma Le Méliès, qui porte un projet fort autour de l'éducation à l'image, de la Bobine, qui porte une programmation jeune public spécifique avec la Bobinette, mais aussi de la Cinémathèque, du Prunier Sauvage (orchestre des enfants), de la Belle électrique, des associations Mediarts ou Cinex... L'éducation artistique et culturelle est un engagement partagé des projets culturels à Grenoble.

Enfin, les jeunes grenoblois ont de nombreuses possibilités de **pratiquer des activités sportives, que ce soit pendant l'année scolaires ou pendant les vacances scolaires** grâce d'une part au soutien aux clubs sportifs apporté par la Ville (subventions et mise à disposition des équipements) et d'autre part aux activités proposées par le personnel de la Ville (activités sportives et activités du service sports et quartiers comme la caravane des sports).

2.6. L'adolescence et la jeunesse : des espaces dédiés et confortés, des postures éducatives adaptées favorisant l'apprentissage de l'autonomie et la participation de la jeunesse

L'accueil dans des lieux adaptés et accueillants qui font toute la place aux jeunes est une dimension essentielle de la prise en compte de la jeunesse.

L'ouverture de la Chaufferie

A l'automne 2017, **la Chaufferie** a rouvert, en maintenant la dimension musicale (annexe du CRR) et en accueillant désormais les activités de l'ancien accueil jeunes de Teisseire s'adressant à tout le quartier. Ce lieu répond à un besoin dans un quartier qui manquait de lieux pour la jeunesse.

Il s'inscrit dans deux grands objectifs politiques – la mise en pouvoir d'agir des jeunes et la construction citoyenne – qui s'illustrent au travers du projet éducatif du lieu : co-engagement collectif des jeunes et des adultes dans la vie de l'équipement, formation de jeunes citoyens conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre dans un esprit civique républicain.

En plus du traditionnel accueil en foyer, la Chaufferie propose ainsi des activités de loisirs pendant l'année et les vacances, des soirées conviviales et de l'aide aux devoirs. Elle propose

également des activités de découverte à l'environnement : 8 sorties ski en 2019, 10 jeunes sur le projet jeunes en montagne. Des séjours sont organisés l'été et aux petites vacances, 57 jeunes sont partis en 2018.

Le projet de la Chaufferie est fortement axé sur la citoyenneté et la solidarité : 24 maraudes (distribution alimentaires aux plus démunis) sont prévues en 2018-2019, des collectes de vêtements chauds, une soirée de Gala viendra clôturer une journée de la solidarité en juin.

Les projets associent de nombreux partenaires, par exemple les bibliothèques sur le club Manga et l'accueil du Printemps du livre, la MC2 autour de spectacles ciblés, le Codase sur des suivis de jeunes, le collège Vercors et le lycée Argouges.

Depuis l'ouverture en octobre 2016, 322 jeunes se sont inscrits de 11 à 21 ans, dont 129 filles et 193 garçons. A chaque session de vacances, une cinquantaine de jeunes sont accueillis, 24 actions solidaires sont menées par an.

Suite à la livraison du bâtiment du « 24 bis », dénommé maintenant « **Le transfo** », l'année 2018 a été consacrée à l'installation des occupants dans les locaux (associations et service jeunesse de la Ville), à la constitution d'une association dédiée, au recrutement d'un poste de coordonnateur par l'association et enfin à la dénomination et à l'inauguration du lieu. Il s'agit, à présent, à compter de 2019, de développer une synergie de coopération et de mise en place de projets communs rassemblant tous les acteurs, au bénéfice de la jeunesse. Un temps fort sur l'engagement a rassemblé la plupart des acteurs en janvier 2019. Une dynamique s'initie sur le sujet de l'orientation. Le Conseil de maison à vocation à animer le lieu en s'appuyant sur les idées et la mobilisation de jeunes.

Dans le cadre de la convention ANRU 2, la construction d'un nouvel équipement dédié à la jeunesse à la Villeneuve a été confirmée, les travaux démarreront en 2021 pour une livraison fin 2022. Cet équipement offrira un lieu d'accueil adapté pour la jeunesse, à la fois pour les 12-16 ans et pour les 16-25 ans.

L'accompagnement de la jeunesse doit se faire par **des équipes professionnelles**. Le service jeunesse et notamment les correspondants jeunesse, implanté surtout sur les secteurs 5 et 6, **poursuit l'objectif de se déployer dans d'autres secteurs de la Ville**. Son installation dans le « *Transfo* » a permis ainsi une présence sur le secteur 1, qui s'accompagne à compter de 2019 par l'expérimentation d'une coordination des acteurs puis le déploiement d'une présence auprès des acteurs jeunesse et des jeunes sur le grand centre-ville dès la rentrée 2019. En 2019, un renforcement de la présence publique autour des questions de jeunesse dans le quartier Mistral est également en projet.

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes ont fait l'objet d'un bilan et ont évolué au premier semestre 2019 (délibération du Conseil municipal du 4 février 2019). Leur objectif est de permettre aux jeunes de développer des projets, d'accéder à l'autonomie, de se mettre en mouvement.

Ainsi, les modalités d'accès aux bourses BAFA et FIJ ont été modifiées au premier trimestre 2019. Ces évolutions visent à mieux accompagner les jeunes dans leur projet (par exemple en favorisant le passage du BAFA en internat, en invitant les porteurs de projet au jury FIJ...) et à soutenir une plus grande diversité de projets.

Un nouveau dispositif à l'été 2019 : les « chantiers d'été »

A l'été 2019, les chantiers d'été seront mis en place (délibération du conseil municipal du 25 mars 2019). Ils permettront à 80 jeunes de bénéficier d'un parcours auprès de différentes associations ou services pour réaliser des missions à caractère sociale et favoriser leur engagement. Les jeunes sont constitués en équipe et encadrés par un professionnel de la Ville. Ils bénéficient d'une indemnité journalière leur permettant d'avoir une rémunération. L'objectif est de poursuivre ce dispositif en le déployant lors des petites vacances et d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires à l'été 2020.

Le service Jeunesse pilote également **l'accueil de jeunes en service civique** chaque année dans les services de la Ville, du CCAS et dans des associations. 30 à 40 jeunes sont accueillis sur des missions d'intérêt général, 24h par semaine pendant 8 mois. Les jeunes volontaires sont, pour 60% d'entre eux, issus des quartiers populaires, et le service civique est souvent l'occasion pour eux de se remettre le pied à l'étrier dans un parcours heurté ou dans « un passage à vide ». Le temps long de la mission et la rémunération permettent de stabiliser les situations, de faire revenir la confiance, de remobiliser et de se projeter à nouveau. Le profil des jeunes a conduit à mettre en place un système d'accompagnement renforcé, sur la base d'un double tutorat pour chaque jeune. La Ville s'est engagée dans un programme de formation ambitieux qui dépasse les 3 jours minimum fixés par le cadre de la loi.

Ce service conduit notamment des **expérimentations comme le projet « stage de troisième »** avec le collège Lucie Aubrac engagé dès 2016. Ce projet vise à accompagner la prise d'autonomie des collégiens et à favoriser leurs liens avec les professionnels. Les professionnels de la jeunesse et de l'Éducation nationale mettent en commun leurs compétences pour animer des ateliers : favoriser la prise de conscience du collégien sur ses envies et ses aspirations, rédiger le premier CV et préparer l'entretien. **En 2018-2019, ce projet a été conduit avec les collèges Lucie Aubrac et Vercors.**

La Ville poursuit le travail sur la **participation et l'engagement des jeunes**. En 2018, un projet d'ampleur mené par l'équipe jeunesse a permis de mobiliser plus de 100 jeunes pour aller voir un concours d'éloquence à la MC2 avec Kerry James, sur la situation des quartiers populaires et la responsabilité de l'Etat. Ce temps a été suivi d'un débat en présence du Maire.

Fin 2018, **l'événement « Emergences »** a proposé à des jeunes de montrer tous leurs talents à l'hôtel de Ville. Il a rassemblé des associations de jeunes, des jeunes et des personnes connues comme Salim et Linda, les gagnants de Pékin express, dans un temps d'expression, de valorisation et de festivité en direction des jeunes de toute la ville.

En 2019, **un concours d'éloquence a été organisé dans le cadre de la Biennale des Villes en transition**. Une soixantaine de jeunes ont participé à plusieurs sessions de « Masters Class » à la Chaufferie et au Transfo du mois de janvier au mois de mars. Une grande soirée finale au Théâtre municipal a permis de mettre en lumière les textes d'une vingtaine de jeunes devant une salle comble. Ce projet aura permis en particulier de véritables rencontres entre les jeunes et un cheminement collectif.

3. Œuvrer à la réussite éducative de toutes et tous par une attention aux situations les plus fragiles

Permettre réellement à chacun d'être accueilli à l'école, d'y réussir, lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi permettre à tous d'accéder aux loisirs, au sport, à la culture, aux temps de socialisation a pour ambition de répondre à la promesse démocratique. Cette ambition ne peut se transformer en droits réels qu'à condition d'une action publique déterminée, renforcée, adaptée à chacune et chacun.

3.1 Garantir l'accès inconditionnel à la scolarisation

Quelle que soit sa situation administrative, tout enfant âgé de 6 (bientôt 3 ans) à 16 ans sur le territoire français doit avoir accès à l'instruction : c'est un droit inconditionnel. La Ville de Grenoble, membre du réseau des villes accueillantes et titulaire du titre « Ville amie des enfants » de l'UNICEF, est particulièrement **attentive à la mise en œuvre effective de ce droit pour tous les enfants, notamment ceux dont les familles sont en situation de grande fragilité, migrantes et sans domicile fixe**. La Ville sensibilise quotidiennement les acteurs de l'accompagnement social à cette nécessité d'accompagnement à la scolarisation, partie intégrante de leurs missions. La Ville et le CCAS assurent les démarches de scolarisation, en lien avec les associations qui accompagnent les familles ou en direct, en allant à la rencontre des familles là où elles séjournent, pour attester leur présence et assurer un premier niveau d'accès aux droits. L'accès gratuit à la restauration scolaire pour les enfants de familles en très grande précarité est par ailleurs travaillé en lien avec le département de l'Isère, au titre de sa compétence en matière d'aide sociale à l'enfance.

3.2 Soutenir les écoles en REP et REP + au bénéfice des enfants et des familles

La Ville accorde **un attention toute particulière aux écoles en REP et REP +**, ainsi qu'aux écoles **Anatole France, Jean Racine et Libération**. La Ville a régulièrement renouvelé auprès de l'Education nationale la demande que ces écoles bénéficient des mêmes mesures que les écoles en REP et que la prochaine réforme de l'éducation prioritaire les intègre.

Lors des discussions avec la direction académique autour de la **carte scolaire**, la Ville s'attache tout particulièrement aux effectifs de ces écoles afin de **limiter le nombre d'élèves par classe**. Cela passe par un suivi très précis des inscriptions, la connaissance des familles, un dialogue étroit avec l'Education nationale et une anticipation des besoins en locaux.

En accompagnement des moyens de l'Education nationale **la Ville fait des efforts particuliers** dans ces écoles :

- des classes de TPS (très petite section) sont ouvertes,
- l'affectation des postes d'ATSEM y est prioritaire,
- elles bénéficient d'une période de plus d'intervention des ETAPS,
- la présence des musiciens intervenants y est renforcée (cycle 2 + cycle 3),
- les subventions aux projets d'école y sont jusqu'à deux fois supérieures,
- la santé scolaire y conduit prioritairement des actions collectives du pôle prévention et éducation : actions buccodentaires, langage, écrans, nutrition et développe un dépistage en CE2 ...,
- les séjours dans les bases de plein air y sont favorisés,
- le déploiement des vidéoprojecteurs se fait prioritairement dans ces écoles,

- la modulation des subventions aux coopératives scolaires en fonction du QF médian a permis d'augmenter les dotations de ces écoles qui bénéficient moins de la contribution volontaire des parents à la coopérative scolaire.

Plus généralement, une attention spécifique par les services de la Ville est portée à ces écoles, y compris sur les temps périscolaires.

Les dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+

La Ville s'est fortement mobilisée pour accompagner **les dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+** ; des travaux ont été réalisés en 2017, 2018 et 2019. Ce sont 30 espaces qui ont ainsi été identifiés pour permettre à 900 élèves de 58 classes de bénéficier de conditions d'enseignement adaptées. La Ville a investi **600 000€ sur trois ans** pour effectuer ces travaux.

La Ville soutient et accompagne les projets d'écoles pour contribuer à l'attractivité des établissements scolaires de ces quartiers.

Après plusieurs années d'existence et une baisse des inscrits, **un nouvel élan a été donné à la Classe à Horaires Aménagés musique (CHAM) de l'école Jouhaux** : renforcement de la communication, temps d'échanges avec les parents, choix d'une CHAM à dominante vocale, sensibilisation à la musique dès la maternelle....

Une classe à horaire aménagé Théâtre a été ouverte par le Conservatoire au sein du collège Aubrac à Villeneuve.

Une section internationale a été ouverte à **l'école des Trembles**, depuis la rentrée l'Education nationale l'a remplacée **par l'expérimentation « EMILE » (enseignement d'une matière intégrée à une langue vivante étrangère)**. Elle consiste à proposer aux élèves une immersion en anglais en alternant l'enseignement en anglais et en français dans plusieurs matières.

Enfin, la Ville soutient des projets ponctuels et initiatives d'écoles par des subventions exceptionnelles aux coopératives permettant par exemple à des classes ayant obtenu un prix d'organiser un séjour scolaire à Paris (école du Lac et école Jouhaux).

Un projet culturel pour l'école A.FRANCE

Afin de soutenir l'école **Anatole France**, la Ville projette en lien étroit avec l'équipe enseignante d'offrir à toutes les classes un accompagnement culturel par les équipements culturels municipaux. Ainsi du CP au CM2, les élèves bénéficieront d'un **parcours culturel complet**.

Dès la rentrée 2019, une première classe bénéficiera ainsi d'un parcours culturel renforcé au musée de Grenoble. La classe sera accueillie plusieurs fois au musée par un médiateur désigné autour d'un thème travaillé avec l'enseignant. Ce partenariat sera renouvelé chaque année. L'objectif à terme est que chaque niveau de classe bénéficie d'un projet avec un équipement culturel (musée, muséum, bibliothèque, conservatoire et théâtre).

A la Villeneuve, la Ville a soutenu le projet **Villeneuve numérique** en partenariat avec l'Education nationale, il a permis de doter chacune des écoles élémentaires d'un ensemble de 14 tablettes numériques. Chaque école dispose d'une valise permettant le transport des tablettes entre les classes et leur accès Internet. La solution SQOL choisie par la Ville est une solution d'é-éducation complète, 100% française.

3.3 Faciliter l'accueil des enfants à besoins alimentaires spécifiques (allergies) sur les temps périscolaires

De plus en plus d'enfants ayant des allergies alimentaires relèvent aujourd'hui d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Depuis la rentrée 2016, tous les enfants bénéficiant de PAI sont accueillis en temps périscolaire du soir. La Ville souhaite pouvoir petit à petit pour certaines allergies rendre possible l'accueil des enfants en PAI sans panier repas.

3.4 Lutter contre le décrochage scolaire

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif d'accompagnement socio-éducatif, inscrit dans le volet Education du Contrat de Ville. Piloté par la Ville de Grenoble, le PRE intervient depuis 2010 auprès des familles résidant dans les quartiers prioritaires.

Le PRE 2-16 ans accompagne des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité, et prend en compte la globalité de leur environnement pour favoriser leur réussite et leur épanouissement. Le PRE propose la mise en place de parcours individualisés centrés sur les besoins de l'enfant, organisés autour de quatre grands axes :

- Accompagnement global à la scolarité / lien à l'école
- Soutien à la parentalité
- Accès aux loisirs et ouverture culturelle
- Accès aux soins

Les séances hebdomadaires sont assurées par les accompagnants de l'équipe PRE, au domicile des familles ou dans un lieu adapté (établissement scolaire, bibliothèque...). Le dispositif bénéficie chaque année à environ 145 jeunes, avec des volumes d'accompagnement de 1h30 à 3h par semaine sur une durée pouvant être de 6 mois à 2 ans.

Les missions d'accompagnements individuels sont complétées par des actions partenaires en direction du même public portées en 2019 par l'AGECSA, l'AFEV, la CSF et le CoDASE. Ces actions sont financées sur l'enveloppe annuelle allouée au PRE par l'Etat et le fond de cohésion sociale de la Métropole. La cellule PRE de la Ville assure la coordination globale du dispositif en lien avec les porteurs.

Un dispositif de réussite éducative pour les 16-18 ans

L'ouverture à cette tranche d'âge du PRE se réalise à titre expérimental au sein du GIP réussite éducative. La Ville pilote à ce titre depuis 2016 un PRE à destination des 16-18 ans proposant des parcours d'accompagnement à une dizaine de jeunes par an. Ainsi, 17 jeunes de 16 à 18 ans, en cumul de difficultés, ont été accompagnés en 2018.

3.5 Une tarification sociale pour les familles sur tous les temps de l'enfant

La Ville continue de favoriser une **tarification sociale de la pause méridienne**. C'est une condition indispensable pour rendre accessible à tous la restauration et un repas de qualité par jour à chaque enfant. En effet, le tarif est calculé selon le quotient familial, sans aucun effet de seuil. En 2017-2018, ce sont ainsi 273 342 repas à moins de 1€ qui ont bénéficiés à 2889 enfants issus de 1856 familles à très bas revenus. Le coût minimum à la rentrée 2019 sera ainsi de 0,78€ accessible avec un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 380€. Cela correspond à une aide publique comprise entre 2.5M€ et 3M€.

L'accueil périscolaire est gratuit deux soirs par semaine, c'est le forfait le plus choisi par les familles, 58% des inscrits en 2016-2017 ont bénéficié de la gratuité. **La tarification des deux autres soirs est au quotient familial et très progressive**. Ainsi le tarif le plus faible (-QF inférieur à 380) est de 28,80€ annuel pour le forfait trois soirs et de 57,60€ pour le forfait quatre soirs.

Enfin, **toutes les associations socioculturelles proposent également des tarifications sociales**, engagement renouvelé dans le cadre du plan mercredi. **L'accompagnement financier de la Ville** au travers du conventionnement est d'ailleurs **bonifié pour les associations dont le quotient familial médian est faible**.

3.6 Conforter les ressources éducatives dans les quartiers en politique de la Ville

La Ville a engagé un **travail spécifique autour du soutien scolaire et de l'accompagnement à la scolarité sur les quartiers de Mistral/Lys Rouge/Camine puis à Villeneuve**.

Sur le quartier prioritaire Mistral/LysRouge/Camine, la Ville pilote une coordination d'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale qui réunit tous les acteurs associatifs, publics et institutionnels du soutien scolaire, de l'accompagnement à la scolarité et de la réussite éducative.

Cette dynamique de territoire permet de partager les objectifs, de favoriser la cohérence d'intervention, la complémentarité de l'offre, de garantir une information commune et une meilleure lisibilité auprès des familles.

Cela permet également de mutualiser des moyens à destination :

- des bénévoles, par le biais de temps de rencontres, de formation et d'échanges de pratiques, avec une volonté de valoriser leur engagement,
- des familles, autour d'actions de soutien à la parentalité (conférence et ateliers sur les apprentissages, « l'université dans ton quartier », etc.).

Quelques acteurs, hors quartier politique de la Ville, ont pu rejoindre la coordination pour renforcer le partenariat et élargir des préoccupations en termes d'accompagnement à la scolarité sur tout le territoire 3.

La Ville a repris en direct, depuis l'automne 2018, une action d'accompagnement à la scolarité localisée à la MDH Anatole France, pour pallier notamment la fermeture de l'association Pass, historique sur le quartier.

A la Villeneuve, la Ville a mis en œuvre de manière directe, depuis la rentrée scolaire 2018, une action d'accompagnement à la scolarité accueillant des enfants du CE2 à la sixième,

localisée à la MDH le Patio afin de compléter l'offre existante, en partenariat avec l'Education Nationale. Cette action comprend un volet méthodologique, un volet d'ouverture culturelle et contribue également du soutien à la parentalité dans le lien créé avec les parents.

Parallèlement, **une coordination d'accompagnement à la scolarité** intégrant les acteurs publics et institutionnels du territoire **a été constituée** afin de renforcer la cohérence d'intervention des différents partenaires et de donner à voir les possibilités d'accompagnement aux familles de manière lisible.

Plus largement, le travail réalisé à l'occasion de la préparation de la **convention ANRU 2** au travers de son axe éducation a permis d'identifier les initiatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le quartier de la Villeneuve.

Récemment, l'Etat a présélectionné les écoles et collèges de Villeneuve (Grenoble et Echirolles) et du Village Olympique pour le label « **Cités éducatives** ». Aux côtés de l'Etat et de l'Education nationale, la Ville sera partenaire de ce nouveau dispositif avec la Ville d'Echirolles.

3.7 Contribuer à la réduction des inégalités de santé

Le service municipal de santé scolaire de la Ville est un acteur majeur de cet engagement qui permet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Tous les enfants scolarisés en petite et grande sections sont vus par un professionnel de santé pour un dépistage systématique. **En 2019, en plus des dépistages en PS et GS, le service a engagé un dépistage en CE2 pour les écoles en REP, REP+, QPPV ou repérées comme particulièrement sensibles.** Les enfants dans les situations les plus fragiles se voient proposer un bilan et un suivi de santé effectués par un médecin.

Des actions collectives de prévention et d'éducation pour la santé sont aussi organisées dans les écoles. Les thématiques possibles d'intervention s'articulent autour de 3 axes : bien dans son corps, vivre ensemble, accompagnement à la parentalité (quelques exemples : la santé bucco-dentaire, les rythmes de vie, de sommeil ; les compétences psycho-sociales ; développement du langage auprès des parents de maternelle, grandir avec les écrans.)

4. L'enfant et son environnement : penser la place de l'enfant dans la Ville, sensibiliser aux enjeux écologiques et ouvrir des horizons

4.1 Une Ville à hauteur d'enfant

La prise en compte de l'enfant dans l'aménagement de l'espace public, la sensibilisation des habitants pour apaiser les déplacements sont des enjeux importants pour faciliter leur mobilité, renforcer leur sécurité et permettre de rendre effectif un droit à la Ville dès le plus jeune âge.

La métropole apaisée

En abaissant la vitesse en ville à 30 km/h, les déplacements des enfants sont sécurisés.
Au-delà, la Ville et la Métropole expérimentent de nombreuses pistes au cas par cas :

piétonisation, changement de plan de circulation, zones de rencontres, suppression de feux tricolores, marquages au sol.

Plusieurs abords d'école ont fait l'objet d'aménagements et d'expérimentation en réponse à des sollicitations de grenoblois et en concertation forte avec les acteurs. Cela peut se faire dans le cadre du budget participatif, de chantiers ouvert au public ou de travaux plus classiques. Ainsi ont été réalisé :

- un parvis sécurisé d'attente des parents à l'école Nicolas Chorier ;
- un passage piéton surélevé avec un marquage au sol inspiré de Kandinsky à l'école Daudet ;
- un mini parvis avec de nouveaux usages, du mobilier réalisé avec les habitants et des peintures au sol devant l'école Millet ;
- une fresque pour marquer la place du bus scolaire devant l'école Elisée Chatin avec deux artistes ;
- une coupure, des marquages au sol et des expérimentations de modification de sens de la circulation rue du Drac (école Ampère) ;
- des interventions de sécurisation des abords de l'école Anatole France ;
- la création d'un parvis à l'école Driant et une mise en accessibilité de l'école Clemenceau.

En mai 2019, la **première « rue aux enfants »** a été expérimentée rue des Champs Elysées . Le dispositif consiste à rendre l'espace public aux enfants en fermant la rue à la circulation et à proposer des animations portées par les acteurs associatifs et habitants du quartier (association la Soupape, MJC, bibliothèque, maison des jeux, parents d'élèves...).

Dans le cadre du partenariat entre la Ville et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG), du **mobilier urbain** adapté aux jeunes publics a été imaginé et mis en place : le Cocon (rue Lafayette), la Cabane (parc de la Bruyère) et le Parasito (parc Hoche). Il s'agit de favoriser une diversité d'usages, en offrant des possibilités ludiques, ainsi que le lien adulte-enfant.

La Ville de Grenoble a choisi le **projet « Vox »** du designer Alexandre Moronnoz, comme point de départ pour concevoir sa nouvelle gamme de mobilier urbain d'affichage et d'information, déployée en 2019. Ce mobilier a notamment été pensé pour être ludique et à hauteur d'enfant. Il est ainsi décliné en trois tailles : petite, moyenne et grande.

Plus largement, dans le cadre des **budgets participatifs et des chantiers ouverts au public de nombreux aménagements sont pensés avec les enfants** et permettent de les faire participer à l'amélioration de leur cadre de vie. C'est le cas de la conception de la dragonne au square saint Bruno, de travaux au sein de l'espace de vie sociale du Clos d'Or ou de la MJC Parmentier par exemple.

La qualité des espaces verts et de la conception des jeux d'enfants est également un axe, pour permettre aux familles, dans une ville dense et essentiellement composée d'immeubles, d'avoir accès à un environnement agréable et de loisirs à proximité.

Entre 2015 et 2018, 26 structures de jeux ont été construites ou rénovées autour des objectif suivants : l'association des enfants et des parents à la conception, l'accessibilité, la sécurisation, la ludicité des espaces, la création d'histoires autour des jeux.

Des concertations le mercredi après-midi et / ou goûters de co-constructions sont organisés, cette année par exemple pour le Square de l'Alma et la Place Henri Duhamel. Un travail sur l'accessibilité des jeux aux enfants et accompagnants en situation de handicap est également engagé, avec pour objectif de créer une aire de jeux accessible par secteur de la Ville, et de généraliser les aires de jeux dites inclusives dans les futurs projets.

Des points d'eau sont par ailleurs mis en place, comme des brumisateurs sur la Place Charles Dullin, au Parc Paul Mistral, et prochainement au square Saint-Bruno, ou des fontaines comme au Jardin du Bassin à Teisseire.

4.2 Permettre l'accès à la montagne et la découverte de la nature

Malgré une situation privilégiée à l'intersection de 3 massifs montagneux situés au portes de la Ville et de la métropole, la pratique des activités en montagne n'est toujours pas très développée, voire inexistante dans les milieux sociaux peu favorisés.

Le développement du programme « Jeunes en montagne »

La Ville mène le programme « Jeunes en montagne » qui a pour objectif de permettre aux jeunes grenoblois, et en priorité ceux résidants dans les quartiers prioritaires de pratiquer en toutes saisons des activités telles que la randonnée à pied et en raquette, l'escalade en site naturel, la via ferrata et la spéléo. Force est de constater que de nombreux grenoblois ne profitent pas de l'environnement montagnard, révélateur en cela de fortes inégalités sociales car il persiste des barrières socio-culturelles à l'accès en montagne. La politique de la mission montagne vise à les lever autant que possible, en faisant découvrir la montagne - avec un encadrement sécurisé par des professionnels - et en mettant en avant ses valeurs socio-éducatives fortes (rapport à la nature évident, solidarité, sobriété, gestion de l'effort...).

Le cycle de 6 sorties est conclu par deux jours de randonnée ou d'alpinisme avec une nuit en refuge. En s'appuyant sur les associations socio culturelles, les associations sportives des collèges et des lycées grenoblois, la mission locale, la mission Montagne - service de la Ville - assure l'organisation, la mise à disposition de l'encadrement et du matériel de ce programme.

Chaque association socioculturelle a un objectif « activité montagne » inscrit dans sa convention avec la Ville, dont le **financement est assuré par les gains issus des recettes de billetterie des Rencontres du Cinéma de Montagne**. Depuis 2015, le programme s'est développé. Ainsi, **en 2018, 408 jeunes en ont bénéficié (contre 273 en 2015), 2 585 journées ont été réalisées (1689 en 2015) dans une logique partenariale avec 27 associations et établissements scolaires.**

Une formation théorique et pratique des encadrants sur les vertus socio-éducatives des sorties en montagne a été organisée par la mission montagne de 2015 à 2017. En 2018 la mission montagne a animé **un séminaire** d'échange et de réflexions avec les encadrants de terrain pour discuter des premiers résultats de **l'évaluation** de la politique Jeunes en Montagne. En 2019 la collecte plus fine de données sur les sorties devrait permettre un dialogue approfondi lors de la rencontre annuelle des partenaires de Jeunes en montagne afin

d'atteindre une plus grande diversité de jeunes.

Pour lutter contre les représentations négatives de la montagne (méconnaissance, dangerosité, effort important) qui sont un frein à la découverte du milieu, la mission montagne a engagé avec les maisons des habitants un projet en direction des familles visant à démythifier le milieu montagnard en proposant des activités autour de la randonnée en partenariat avec les clubs de montagne de la Ville.

L'accès à la nature est permis également par **la forte activité des bases de plein air de la Ville.**

- La **Maison des Collines** à Eybens qui accueille à la journée sans nuitée. Concernant le temps scolaire, sont reçues 4 classes par jour, **120 classes par an**, soit 3 200 enfants. En extrascolaire, elle accueille jusqu'à 150 enfants par jour l'été, et au total **10 700 journées enfants le mercredi et les vacances** en 2018 grâce à l'investissement de l'association des ACL.

- Le site de **Mont Saint-Martin** (en Chartreuse) accueille à la journée et en séjours de 1 à 4 nuitées. En temps scolaire, **3 à 4 classes par an** sont accueillis. **En temps extrascolaire, 1641 journées enfants ont été réalisées en 2018** via les associations socio-culturelles.

- Le site de **Massacan** (Parc national de Port Cros), géré en délégation par bail emphytéotique par l'Association Poil de Carotte, permet des séjours de 5 nuitées en hébergement. En moyenne, **6 classes sont accueillies par an**. Les associations socio-culturelles peuvent aussi en profiter, ainsi que les Maisons des habitants (séjours familles).

- Le site de **Méaudre** (dans le Vercors), géré en prestation de service, par la SARL Bois de Lune, permet des séjours de 4 nuitées / 5 jours. **En 2018, 17 classes ont été accueillies** dont 1 Ulis et 2 CP dédoublés.

Chaque année dans le cadre des échanges Ville –Parc des classes de Grenoble bénéficient d'un échange avec une classe de la Chartreuse.

4.3 Sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux écologiques et à la biodiversité

La sensibilisation aux enjeux écologiques et la biodiversité dès le plus jeune âge est crucial pour que les enfants s'approprient les enjeux environnementaux. La Ville et la Métropole déploient de nombreuses actions pour ce faire en temps scolaire et périscolaire mais aussi auprès des crèches et des associations socioculturelles. Associations et services de la Ville interviennent sur les thématiques de la biodiversité, des déchets, de l'énergie, du jardinage, des déplacements... L'ensemble de ces initiatives permet de couvrir la quasi-totalité des écoles.

Le service espaces verts intervient dans la quasi-totalité des écoles, à leur demande, par des aides matérielles et/ou humaines et conduit des animations. Des aménagements plus spécifiques dans le cadre du budget participatif ont également été réalisés dans trois écoles. **Au Jardin des plantes il conduit des ateliers dans les serres** (62 classes accueillies en 2017) et a réalisé deux parcours « la chenille aux senteurs » et « les chatouilles ». Un atelier de Canopé 38 s'est tenu au centre horticole à destination des enseignants pour les former au jardinage.

L'équipe du **Museum d'Histoire naturelle** accueille soit des visites libres (32 groupes et 941 élèves en 2017-2018) soit des animations (119 groupes, 3051 élèves, majoritairement en élémentaire).

Dans le cadre de l'appel à projet auprès des écoles, chaque année une petite dizaine de projet concernent du jardinage. **La Ville soutient également plusieurs associations** (FRAPNA, LPO, AGEDEN et ADTAC) qui interviennent dans les écoles sur différentes thématiques.

Enfin, elle a mis en place deux nouvelles initiatives.

En 2017, des agents du service Espaces Verts référents apiculteurs, ont sensibilisé environ 250 élèves aux enjeux environnementaux et à la présence de la nature en ville à travers une animation sur les abeilles présentes à Grenoble. **Un pot de miel a été remis à chaque élève de la classe à l'issue d'une présentation sur l'apiculture et la gestion des ruchers de la ville.** En 2018, 10 écoles, 22 classes de CP et environ 450 élèves, des 6 secteurs de la ville, ont été concernés par cette distribution qui a fait appel à l'expérience la FRAPNA.

Une intervention dans les écoles à l'occasion de la Belle saison au mois d'avril 2019 : 8 groupes scolaires se sont portés volontaires, 26 classes ont été visitées par les services propreté urbaine et espaces verts ce qui a permis de rencontrer 382 enfants. L'objectif est de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de propreté et de biodiversité et de faire connaître le travail des agents de la Ville. Chaque équipe des espaces verts située à proximité du groupe scolaire concerné s'est mobilisée. Cela permet de pouvoir identifier les agents que les enfants peuvent ensuite recroiser sur l'espace public. Il est à noter que l'action ne s'arrête pas à cette seule journée. Des rendez-vous ont été pris pour planter avec les enfants les plantes qu'ils avaient mises en godet.

Ces actions se conçoivent en complémentarité avec la Métropole qui propose chaque année aux écoles de très nombreux ateliers : jardinage pédagogique et découverte de la biodiversité à l'île d'amour, visite de fermes pédagogiques, atelier « se déplacer autrement », intervention des messagers du tri, randonnées accompagnées, défi des écoles à énergie positive.... **En 2017, 173 classes grenobloises ont bénéficié** de ces animations après avoir répondu à l'appel à projet.

4.4 Ouvrir au monde

Dans le cadre de son action internationale et européenne, la Ville de Grenoble porte une attention particulière à développer chez l'enfant le sentiment d'être un citoyen du monde.

Dans cette optique, de nombreux outils ont été développés afin de :

- **Favoriser le partage réciproque et solidaire :**

La Ville de Grenoble finance chaque année **les projets d'échanges des écoles, collèges et lycées** publics de son territoire, dès lors qu'il y a une dimension de rencontres avec des enfants du même âge, ainsi **36 établissements scolaires ont bénéficié du soutien de la Ville**, ce qui représente 39 000€ de subventions. Elle appuie aussi l'accueil d'enfants étrangers pour leur séjour à Grenoble. Le voyage doit être l'aboutissement d'un projet élaboré tout au long de l'année scolaire, et intégré au projet d'établissement.

La Ville de Grenoble soutient par ailleurs l'initiative de jeunes dans le domaine de la solidarité internationale à travers le Fonds d'initiative jeunesse (FIJ). Le soutien financier est compris entre 300 et 800 euros. A côté de la possibilité offerte de financer des projets, la Direction de l'action internationale et européenne a souhaité donner la possibilité aux jeunes d'être accompagnés par le **réseau jeunesse et solidarité internationale Isère (RJSI)**. Le soutien de la Ville à ce réseau permet d'améliorer la qualité des projets de solidarité internationale déposés au FIJ et d'accroître leur éligibilité à ce dispositif. Le RJSI informe les professionnels et les jeunes sur les dispositifs et les structures favorisant la mobilité internationale et solidaire. Il oriente les porteurs de projets (jeunes et structures travaillant avec les jeunes) vers les bonnes structures d'accompagnement, les pôles d'information et les financeurs.

Via ses coopérations et jumelages, de nombreuses opportunités d'échanges et de projets sont enfin offertes aux enfants grenoblois. Des projets de correspondance sont menés avec des établissements étrangers, donnant place à des expositions, des publications, voire même des productions audiovisuelles. La Ville encourage les projets des établissements offrant des sections internationales (écoles et Cité scolaire internationale, en lien avec Phoenix, Kaunas, Sfax, Essen, Oxford), mais pas seulement. A titre d'exemples, le projet « *La place de l'Homme dans son Environnement – Graines de citoyens du Monde* », mené avec l'association Tetraktys en lien avec des écoles de Ouagadougou et Béthléem, les échanges scolaires sur l'équilibre alimentaire et les modes de vie avec des écoles de Ouagadougou, ou le film « *Graines d'Espoir* » de Pierre Beccu, tourné par et avec des élèves de Ouagadougou, Madrid et de Madagascar.

• Favoriser la participation citoyenne, et les prises de conscience, notamment des plus jeunes aux enjeux globaux et à l'interculturel :

La Direction de l'action internationale et européenne **accompagne tout au long de l'année de nombreux enseignants sur le temps scolaire autour d'animations** : simulation parlementaire européenne via son Centre Europe direct (CIED), travail autour des valeurs de la solidarité internationale, des cultures étrangères présentes à Grenoble en lien avec les programmations annuelles et les saisons croisées de l'Institut français, sensibilisation aux migrations. **En 2018, le CIED accompagné 750 élèves sur Grenoble et l'agglomération.**

Elle investit aussi le temps périscolaire, directement par des animations notamment autour de l'Europe, ou indirectement en soutenant des associations internationales (Beyti, Santé Diabète...).

La Maison de l'international programme des restitutions de travaux menés par des écoliers, collégiens ou lycéens autour des enjeux mondiaux : le projet « Prenons soin de la planète » en est une parfaite illustration. En 2018, **22 classes ont été accueillies : pour des visites d'expositions** comme « *Ils ont fait les Jeux* » ou « *Grenoble vit l'Europe* », **mais aussi pour des animations** sur les cultures arabes ou l'environnement au Burkina Faso.

Elle expérimente par ailleurs un outil unique en France pour renforcer l'offre d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale à Grenoble, avec son **nouveau Pôle de solidarité internationale**. La Ville, en partenariat avec l'Agence Française de Développement, s'est lancée en 2017 dans une expérimentation ambitieuse afin de rapprocher ses citoyens des enjeux de solidarité internationale. Une fois le lieu identifié, une ancienne école, six associations se sont

installées au 5 rue Federico Garcia Lorca (L'Ecole de la Paix, Kinés du Monde, Aide Médicale et Développement, Santé Diabète, Bouquins sans frontières, Aide et Action), permettant de créer des connexions entre leurs actions, en lien avec leurs spécialités. L'association Tétraktys, impliquée dès 2017, s'installera en juillet 2019. La constitution d'un tel pôle associatif est devenue petit à petit un projet emblématique au titre de la solidarité internationale. Le pôle marque la volonté de créer une alliance des structures de la société civile, pour réaliser à plus grande échelle, et de manière cohérente de « l'Education à la citoyenneté internationale ».

II. L'accueil périscolaire : des temps éducatifs à part entière

La Ville a conduit une large concertation de mars 2015 à janvier 2016 qui a conduit à une nouvelle organisation du temps périscolaire du soir pour la période 2016-2019. Elle s'est ensuite attachée chaque jour à l'amélioration de la qualité de ces temps. En 2018 elle a souhaité conduire une démarche d'évaluation pour écouter les enfants et la communauté éducative et ainsi élaborer un projet éducatif de territoire renouvelé pour la période 2019-2022.

1. Une démarche d'évaluation au premier semestre 2018

1.1 une démarche d'échanges, de réflexions et d'évaluation diversifiée au 1^{er} semestre 2018

En démarrant le 25 avril 2018 par une conférence qui a associé trois spécialistes autour des rythmes de l'enfant, la Ville a souhaité permettre à chacun d'accéder à la recherche scientifique et d'en débattre.

Plusieurs modalités de participation et d'échanges avec la communauté éducative ont ensuite été mis en place :

- **sept rencontres en proximité** en mai et juin 2018 s'adressant à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, professionnels de l'éducation et de l'enfance, familles...);
- **un formulaire en ligne** sur le site de la Ville (environ 350 contributions ont été recueillies);
- Une réunion des directeurs d'école;
- **deux réunions du comité de pilotage du PEDT** (avril et septembre),

Le site internet de la Ville a été régulièrement alimenté, l'ensemble des données de l'évaluation ont été mises en ligne.

Cinq enquêtes ont été réalisées :

- o **Une enquête statistique de la fréquentation** du périscolaire au titre de l'observation sociale

La fréquentation du périscolaire du soir (année 2016/2017)

- 7 élèves sur 10 ont été inscrits au moins une fois au périscolaire du soir

- **60% des élèves fréquentent le périscolaire tout au long de l'année**, ce qui représentent **8 000 usagers réguliers** ; environ 30% ne fréquentent jamais le périscolaire (4 400 enfants) et moins de 10% fréquentent le périscolaire de façon occasionnelle
- **En moyenne, 39% des enfants scolarisés fréquentent le périscolaire chaque soir**
- Le forfait 2 soirs est le plus fréquent : il représente 58% des inscrits réguliers quand le forfait 4 soirs représente 26% des inscrits
- **La fréquentation gratuite représente 58% des usages réguliers**
- Les inscriptions progressent tout au long de l'année : 7506 inscrits en septembre et 8 266 en fin d'année
- 44 % des inscrits ont modifié leur forfait en cours d'année, ce qui démontre l'intérêt d'un système d'inscription pouvant être changé à chaque vacances scolaires
- La fréquentation est légèrement supérieure en élémentaire (62% d'usages réguliers) qu'en maternelle (58% d'usages réguliers)

Les quotients familiaux les plus élevés sont particulièrement présents parmi les usagers réguliers, principalement sur 1 ou 2 soirs. Les quotients familiaux les plus bas sont plus représentés dans la catégorie « ne fréquente jamais » et dans la catégorie « fréquentation occasionnelle ». Les familles aux quotients familiaux les plus bas qui fréquentent le périscolaire de façon régulière utilisent davantage le forfait 4 soirs.

Les enfants qui utilisent le forfait 4 soirs sont aussi majoritairement présents sur la pause méridienne. Les taux d'utilisation les plus élevés du forfait 4 soirs s'observent majoritairement sur les quartiers où le taux d'emploi des familles est supérieur à la moyenne communale.

Les non usagers du périscolaire ont aussi moins tendance à être inscrits à la cantine. Les taux les plus élevés de non-inscrits sont observés aussi bien dans des quartiers avec de forts taux d'emploi des familles que dans des quartiers avec des parts importantes de parents sans emploi.

O Une enquête auprès des professionnels de la direction de l'éducation engagés sur le périscolaire

Des données ont été consolidées sur la dimension ressources humaines : recrutement, formation, ancienneté des animateurs... **Chaque jour en moyenne les équipes périscolaires sont composées de 42% de diplômés BAFA ou équivalent** (CAP petite enfance notamment). En maternelle, les ATSEM représentent 29% des équipes. En élémentaire, les enseignants représentent 13% des équipes. Les animateurs composent l'essentiel de l'encadrement, ils sont majoritairement demandeurs d'emploi et dans une moindre mesure étudiants.

A la rentrée 2017, la Ville a reconduit environ 500 animateurs, qui disposaient donc d'au moins une année d'ancienneté. Elle a nouvellement embauché un peu moins de 500 nouvelles candidatures, soit 26% des candidatures retenues.

Enquête sur les pratiques des animateurs référents et relais

- **80% des écoles étaient dotées d'un projet périscolaire formalisé**
- 89% des écoles accueillent des intervenants extérieurs (ETAPS et associations)
- 97% des écoles réalisent leur programme d'activité de façon collaborative avec l'ensemble des animateurs
- **50% intègrent les enfants dans la construction du programme d'activités**

- 85% indiquent que la catégorie « activités libres » remporte le plus de succès auprès des enfants ; 78% la catégorie « activités sportives » ; les thématiques culture et éco-citoyenneté sont plus difficiles à organiser
- **83% des accueils périscolaires ont mis en place un lieu calme**
- 82% des animateurs référents et relais ont réalisé un bilan des activités proposées
- **74% des écoles ont mis en place des outils communs entre périscolaire et scolaire** (charte, règles de vie en commun...)
- **92% des animateurs référents et relais considèrent que le niveau de collaboration avec l'équipe enseignante est très bon ou correct**
- 97% utilisent un système d'affichage mais 42% seulement utilisent d'autres supports de communication

o **Une enquête exploratoire auprès de 45 parents** a été menée par la mission évaluation au printemps au moyen de 16 entretiens semi-directifs de 45 mn à 1h30. Les objectifs étaient d'appréhender les raisons de l'inscription, leur appréciation, leur niveau d'information et de constituer une première approche pour conduire ensuite l'enquête systématique.

o La Ville a eu le souhait **d'écouter les enfants**, premiers bénéficiaires de l'accueil périscolaire, mais rarement entendus. Peu d'expériences de ce type existent, c'est un exercice délicat. La mission évaluation de la Ville a donc conduit une enquête exploratoire (entretiens individuels) auprès de 38 enfants de 4 écoles différentes.

o **Une enquête systématique menée auprès d'un échantillon représentatif de familles** en recourant à un prestataire extérieur spécialisé.

Selon une méthode scientifique d'échantillonnage, le prestataire a interrogé 500 familles. L'intérêt de cette étude, outre sa représentativité, est qu'elle a permis de connaître l'organisation des familles après la classe, d'interroger sur les motifs de satisfaction et de non satisfaction et d'interroger les familles qui fréquentent pas ou peu le périscolaire. Elle permet également d'établir des profils de familles (l'emploi du temps des familles dépend de caractéristiques socioéconomiques) et d'établir des liens entre ces profils et les motifs de satisfaction ou non satisfaction.

L'enquête auprès des familles : quelques résultats

- **91% des familles considèrent que leur organisation convient bien à leur enfant** (72% tout à fait /15% plutôt) et 85% qu'elle est pratique pour eux (63% tout à fait /23% plutôt)
- **86% des familles sont satisfaites des temps périscolaires du soir** (44% très satisfaites / 42% satisfaites)
- 93% des enfants se disent « contents d'aller au périscolaire » (63% très contents / 30% contents)
- **De nombreux motifs de satisfaction concernant l'encadrement**
- les motifs de moindre satisfaction : l'information, la prise en compte de la fatigue, l'aide aux leçons
- Les motifs de choix du périscolaire : un mode de garde, pratique pour l'organisation
- 25% des familles peu utilisatrices évoquent des raisons de coût et 29% la possibilité d'un autre mode de garde, 19% des raisons mixtes (coût et autre)

- La non utilisation s'explique à 61% par la possibilité d'autre mode de garde et à 17% pour éviter la fatigue des enfants

1.2 Principales conclusions de la démarche :

Concernant les rythmes scolaires, les différentes modalités d'échanges ont montré à la fois une satisfaction de l'organisation actuelle et une absence de consensus pour un retour à la semaine de 4 jours.

La lecture des contributions du site internet révèle que les remarques sur les rythmes ne sont pas majoritaires et expriment des points de vue divers. Une pétition citoyenne demandant un vote sur ce sujet a été en ligne du 29 janvier au 24 mai 2018 et a recueilli 504 signatures en ligne. Lors des 7 réunions de secteur, les débats ont été partagés. Beaucoup de participants ont évoqué d'autres sources de fatigue et pointé d'autres leviers pour contribuer au bien-être des enfants : cohérence éducative, organisation des temps calmes pendant les temps périscolaires...

Trois questions dans l'enquête auprès des familles portaient sur l'organisation des temps de l'enfant :

- 91% des parents se disent satisfaits de l'organisation actuelle (75% tout à fait satisfait et 16% plutôt satisfait) ;
- 69% des parents se disent satisfaits des horaires d'école (29% très satisfait, 40% satisfait) ;
- 58% des parents préfèrent « ne rien changer et donc rester à ces horaires d'écoles, avec école le mercredi matin » (42% préfèrent « rallonger la journée d'école, sans classe le mercredi matin »).

Cependant l'utilité de la coupure du mercredi a été régulièrement évoquée. Des pistes d'organisation alternatives ont donc été évoquées pour l'envisager sans allonger la journée. En effet, les études scientifiques montrent que les coupures ne sont pas favorables aux apprentissages et que les inégalités se créent notamment pendant les vacances scolaires. La Ville a donc évoqué deux organisations possibles : l'école le samedi matin ou la réduction des vacances scolaires d'une semaine pour libérer des mercredis. Lors du comité de pilotage du PEDT de septembre, l'Education nationale a rappelé d'une part que toute modification des horaires doit faire l'objet d'un consensus et d'autre part qu'elle ne pouvait envisager les scénarios alternatifs à Grenoble. C'est pour ces raisons que la Ville a fait le choix de poursuivre l'organisation actuelle à 4,5 jours d'école par semaine.

Concernant le périscolaire, les principales attentes identifiées sont les suivantes :

- Une stabilité de l'organisation des temps de l'enfant
- Un accueil pratique, au sein de chaque école en proximité
- Un accueil jusqu'à 18H apprécié, mais un horaire qui pourrait être élargi pour les familles dont les deux parents travaillent
- Un accueil accessible financièrement
- Une flexibilité de l'inscription
- Une offre complémentaire des activités plus encadrées (ateliers socioculturels, activités sportives...)
- Une forte attente d'information : qui sont les équipes ? Comment les rencontrer ? Quelles activités sont proposées ? comment mon enfant choisit ? Quel est le projet périscolaire ?
- Une attente de qualité des équipes d'animation (stabilité des équipes, posture éducative, formation, temps de préparation, conditions de travail...)
- Une attente d'amélioration des contenus des activités

- Un besoin de meilleure prise en compte du rythme de l'enfant tout au long de la journée : pour les maternelles, pendant la pause méridienne, des espaces calmes en temps périscolaires du soir
- Une cohérence éducative entre les adultes (règles communes, articulation des temps)

2. Un périscolaire toujours en progrès

La stabilité de l'organisation des temps scolaires permet à la Ville et aux équipes de se projeter sereinement dans un approfondissement du projet périscolaire à l'œuvre depuis 2016. La Ville a fait le choix aussi de maintenir l'organisation actuelle du périscolaire (horaires de sorties, offre intégrée, fonctionnement par période) : outre la satisfaction des familles révélée par l'enquête c'est également un facteur qui facilite la mise en œuvre des axes d'amélioration identifiés. L'accueil périscolaire répond à un besoin de mode de garde pratique pour les familles, mais il est aussi **un temps éducatif à part entière que la Ville investit pleinement.**

Dès la rentrée 2018, 100% des écoles étaient dotées d'un projet périscolaire. Ils sont articulés autour des 4 thématiques d'activités : jeux libre, éco-citoyenneté et vivre ensemble, culture et sport. La démarche d'évaluation a démontré aussi des attentes fortes que la Ville traduit au travers de **huit axes d'amélioration. Les équipes veillent progressivement à déployer ces axes tout en les adaptant à chaque école et territoire.**

2.1 Renforcer la cohérence éducative

L'objectif est que quel que soit le temps de la journée de l'enfant, la posture éducative soit identique vis-à-vis des enfants. Les débats sur l'organisation de la semaine de l'enfant ont bien démontré que plus les adultes faisaient corps et sens tout au long de la journée plus l'enfant se sent apaisé dans son rythme de vie. Ainsi, **des outils communs au scolaire et périscolaire se développent : règlement commun** (comme dans les écoles des Buttes, Malherbe ou Sidi Brahim) ou **projet commun au scolaire et périscolaire** (Anatole France maternelle par exemple).

2.2 Adapter le projet périscolaire en maternelle

Le travail des équipes est spécifiquement adapté pour les enfants d'âge maternel. A cet âge, c'est grâce au jeu que l'enfant comprend et apprend le fonctionnement du monde dans lequel il vit. C'est pourquoi **le temps périscolaire en maternelle doit être centré sur le jeu, support de l'imagination et élément essentiel des apprentissages.** Il s'agit de laisser l'enfant souffler, explorer, rêver, créer. Jeux de construction, jeux de langage et jeux de manipulation doivent pouvoir se dérouler dans des espaces dédiés. **L'enfant doit aussi pouvoir se poser, ne rien faire,** être tranquille. Il est important de ne pas alourdir encore la journée de l'enfant par des enjeux supplémentaires d'apprentissages / acquisitions et de préserver ce temps périscolaire de toute forme d'évaluation des performances de l'enfant. Une attention particulière est attachée au matériel, aux jeux et livres mis à disposition. **L'aménagement de l'espace revêt une grande importance** en maternelle car il remplit une réelle fonction pédagogique. Il doit favoriser l'autonomie de l'enfant, en lui permettant de conserver une certaine liberté de mouvement sous la surveillance de l'animateur. Dans un même espace, différents « coins » sont créés qui correspondent aux différents besoins de l'enfant (lecture, construction, graphisme...).

Des actions se développent également pour **renforcer la coopération entre enfants et créer des liens entre maternelle et élémentaire**. A Bajatière, chaque vendredi un groupe de grande section se rend à l'élémentaire pour pratiquer des activités manuelles avec des enfants d'élémentaires. A Jean Racine, chaque soir deux enfants d'élémentaires vont en maternelle jouer avec les petits, des élémentaires préparent régulièrement des mini spectacles présentés ensuite aux plus petits. A Jardin de Ville des enfants d'élémentaire apprennent aux maternels à jouer au jeu de go. Dans les écoles Menon-Cornélie Gemond un chorale commune s'est organisée.

2.3 Renforcer l'information et le lien avec les familles

Afin de répondre aux attentes des familles pour une meilleure connaissance et information des actions menées dans le cadre du périscolaire du midi comme du soir, la Ville a mis en place un certain nombre d'outils et démarches :

- Installation de **panneaux d'affichage** dédiés au périscolaire afin que les informations soient accessibles pour toutes les familles
- Réalisation de **trombinoscopes** des équipes périscolaires afin que les parents puissent mieux identifier les animateurs sur l'école
- **Mise à disposition des parents du projet pédagogique** périscolaire sur l'école à compter de juin 2019
- Evolution de « la lettre à table » afin qu'elle devienne un support élargi à tous les temps périscolaires. Cette **lettre d'information « les enfants d'abord »** a été lancée au 1^{er} trimestre 2019 et développe les actions et initiatives mises en place par les équipes périscolaires dans les différentes écoles de la Ville. Dans un souci d'amélioration continue, un temps d'échange avec des parents volontaires s'est tenu au mois de mai 2019 afin de s'assurer que ce nouveau support de communication correspondait bien aux attentes des familles et à leurs besoins : des ajustements et compléments ont donc été intégrés.

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue que la Ville souhaite avec les parents d'élèves, elle a mis en place **des conseils périscolaires dans chaque groupe scolaire** à destination de toutes les familles dont les enfants sont scolarisés. **Deux par an sont organisés** dont un à la fin de l'année scolaire afin de profiter **des temps forts prévus dans chaque école**. Les modalités d'organisation varient selon les écoles afin de pouvoir convenir au plus grand nombre de familles.

2.4 Conforter la place de l'enfant au cœur du dispositif

La Ville a souhaité en 2016 mettre l'enfant au cœur du dispositif pour choisir les activités du périscolaire : les familles décident d'inscrire ou non leur enfant, charge ensuite aux équipes d'animateurs/trices de lui proposer une diversité d'activités sur lesquelles il/elle peut se positionner.

Les animateurs s'attachent à **aller vers les enfants** afin de présenter et donner à voir les activités proposées, certains les associent également à l'élaboration du projet périscolaire et au bilan des activités proposées. Il s'agit de conforter et déployer les nombreuses initiatives existantes (« *boîte à idées* », « *conseil des enfants* »...).

Dans de nombreuses écoles, les enfants sont également associés à la régulation de leurs relations pour les placer au cœur du bon déroulement de ces temps. A Léon Jouhaux élémentaire, chaque semaine les animateurs animent un **groupe de parole** permettant la résolution des conflits entre enfants. A l'école Simone Lagrange, un animateur anime un cercle de parole permettant le débat sur des sujets choisis par les enfants et réguler les conflits éventuels. A Libération, les enfants ont rédigé une **charte de bonne conduite** et des enfants médiateurs ont été élus qui sont chargés d'aider à la résolution des conflits. A Lafontaine élémentaire, chaque fin de semaine un temps de parole est animé pour connaître ce qui s'est bien ou mal passé.

Lors de l'évaluation menée en 2018, une 1^{ère} démarche a été menée auprès d'un panel d'enfants afin de recueillir leur niveau de satisfaction et leurs attentes. Afin de poursuivre cette démarche, un **partenariat a été conclu avec le master SIRS de l'UFR de sociologie de l'Université de Grenoble sur l'année scolaire 2018-2019**. 12 étudiants à compter du mois de novembre 2018 jusqu'en avril 2019 ont réalisé une trame de questionnaire à destination des enfants, ils ont constitué un panel d'enfants accueillis en périscolaire puis effectués des temps d'observation et des entretiens avec les enfants afin de recueillir leur perception et leurs attentes pour le périscolaire du soir.

2.5 Déployer à l'échelle de la Ville une amélioration de l'aide aux leçons

L'aide aux leçons constitue une aide offerte aux élèves. Lors du précédent PEDT elle a fait l'objet d'une réflexion partagée avec l'Education Nationale qui a permis de la redéfinir. L'aide aux leçons permet l'apprentissage et la revue des cours de la journée, l'approfondissement du travail de la classe (lecture, recherche documentaire...), l'acquisition de l'autonomie dans le travail (se repérer dans le cahier de texte et les différents cahiers, ...), l'entraînement à mieux apprendre et à comprendre les consignes. **Elle se distingue** du soutien scolaire et également des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dispensées par les enseignants. **Elle est complémentaire** de la découverte d'autres activités qui participent aussi à la réussite scolaire. C'est pourquoi il est conseillé aux familles de ne pas inscrire l'enfant plus de deux soirs par semaine.

En 2016, une analyse du fonctionnement de l'aide aux leçons a été lancée sur les écoles du secteur 6 (Villeneuve et Village Olympique). L'objectif de cette étude était de livrer une photographie de la fréquentation et du déroulement de ce temps sur chacune des écoles et d'identifier des premières pistes d'évolution. A l'issue de cette démarche, la diversité des organisations existantes sur ce temps est apparue de façon flagrante. De plus, la part des enfants du périscolaire fréquentant l'aide aux leçons était particulièrement importante et pouvait représenter jusqu'à 90% des enfants inscrits au périscolaire.

Les axes d'amélioration de l'aide aux leçons

En 2018-2019 le déploiement de la démarche à l'échelle de la Ville de Grenoble est engagé, grâce au soutien de deux services civiques. L'ensemble des temps d'aides aux leçons des secteurs 4 et 6 a ainsi été analysé et le travail se poursuit dans d'autres écoles.

La Ville de Grenoble se fixe comme objectif d'étendre la démarche à l'ensemble des écoles élémentaires autour de trois axes d'amélioration.

- **Veiller à ce que les enfants qui sont inscrits à l'aide aux leçons bénéficient aussi d'autres activités.** Les familles sont soucieuses de la réussite scolaire et ont tendance à privilégier l'aide aux leçons aux autres activités. Or l'Education nationale recommande de limiter l'inscription à 2 soirs par semaine pour permettre la fréquentation des autres activités qui contribuent à l'épanouissement, au bien-être et aux apprentissages. Pour atteindre cet objectif, deux leviers sont identifiés : la qualité du dialogue entre les animateurs référents et les familles et la bonne collaboration des enseignants avec la Ville car ceux-ci sont prescripteurs auprès des familles et relaient le message.

-**Améliorer la communication avec les enseignants en charge de l'aide aux leçons**, au travers d'outils différents selon les écoles : charte de fonctionnement, règlement commun, échelle de sanction scolaire et périscolaire... Tous ces outils concourent à harmoniser la posture des animateurs et des enseignants lorsqu'ils assurent l'aide aux leçons et permettent également de rassurer les familles sur la qualité identique de l'encadrement de ces temps.

-**Généraliser des outils structurants pour l'aide aux leçons**, en particulier les caisses d'aide aux leçons : cette boîte, alimentée en amont, est amenée par l'animateur au démarrage de l'aide aux leçons. Elle contient papiers, cahiers et crayons, pour permettre à tout enfant ayant oublié son matériel de réaliser ses devoirs ; elle dispose en outre d'une palette de jeux calmes et / ou éducatifs permettant d'assurer le bon déroulement de la deuxième partie de l'aide aux leçons.

2.6 Poursuivre l'enrichissement des contenus et les temps forts inter-écoles

Les familles sont en attente de propositions de contenus qualitatifs et structurés. D'une manière générale, **en matière sportive**, la Ville, depuis 2016, propose des activités avec les **ETAPS municipaux, chacun d'entre eux intervenant trois soirs par semaine**. Ils s'attachent à ce qu'au fil des années, les thématiques soient diversifiées afin que les enfants puissent avoir une approche la plus complète possible et que les descriptifs et présentations faits aux enfants soient plus précis et plus attractifs. Des associations interviennent aussi : **le club Grenoble gym propose des activités motrices dans 13 maternelles de la Ville**.

La lutte contre les stéréotypes de genre et l'égalité filles – garçons en temps périscolaire

Il apparaît que les propositions d'activités contribuent parfois à une approche trop genrée à l'égard des enfants. C'est pourquoi, **la lutte contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité entre filles et garçon** fait actuellement l'objet d'un travail au sein du périscolaire. **Une sensibilisation des animateurs-trice-s-référent.e.s a ainsi été délivrée** par la Maison de l'égalité femmes – hommes en février 2019, suivi d'une réunion plénière en avril au sein de laquelle ont été présentés des éléments à prendre en compte pour éviter que se (re-)produisent des inégalités au sein des accueils : porter attention à la répartition entre filles et garçons au sein des activités, ainsi qu'à l'occupation de l'espace sur les temps libres, privilégier les activités et sports moins connotées, faire attention aux stéréotypes que peuvent porter les animateur.rice.s et éviter qu'il n'y ait que les animateurs aux activités sportives et les animatrices aux activités manuelles, ne pas présupposer l'autorité chez les animateurs et la douceur chez les animatrices, réfléchir sur les possibles effets de la dénomination des activités. Ce travail de sensibilisation se poursuit jusqu'en fin d'année,

Par ailleurs, **La dynamique de promotion du sport féminin insufflée** par la Coupe du monde de football féminine **est actuellement accompagnée de diverses initiatives favorisant la pratique du football des filles** : tournois inter-écoles non-mixtes pour les filles, temps de football encadrés spécifiquement pour les filles dans certaines écoles. **Les trois tournois inter-écoles qui se déroulent au mois de juin (une quinzaine d'écoles) concernent environ 150 filles**. Un travail de coordination est prévu pour sensibiliser les filles du périscolaire à l'existence de l'Ecole de football féminin.

En termes d'action culturelle, outre le travail qui se poursuit avec les bibliothèques (ateliers lecture, création de livres), deux axes sont travaillés actuellement :

-**la réalisation de fresques** autour des thèmes du vivre ensemble (écoles Libération, Anatole France, Elisée Chatin et les Genêts)

- **une action** d'envergure est prévue de 2019 jusqu'en 2022 **dans le cadre de la rénovation de la Tour Perret et de la sensibilisation au patrimoine du XXème** : travail de formation auprès des animateur-trice-s et des enseignant-e-s, élaboration de modules avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement. Il s'agit d'accompagner les équipes de 2 écoles par secteur (qui seront différentes d'une année sur l'autre) afin de sensibiliser les enfants au travers de différents outils et approches du patrimoine .

De nombreuses animations sont proposées pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Des activités de **jardinage** dans plusieurs écoles (Grand Chatelet, Jean Racine) ou dans des jardins partagés (Jules Verne et Léon Jouhaux). Des écoles travaillent sur le **recyclage et le gaspillage**. L'école Jardin de Ville a organisé un chant chorale sur les valeurs de la fraternité. Toutes les écoles maternelles des secteurs 2 et 5 **découvrent le soin et le monde hospitalier grâce à l'action « hôpital des nounours »** en partenariat avec des étudiants de médecine. D'autres écoles **rédigent des journaux** comme les écoles de la Villeneuve.

Développer l'ouverture des enfants, le droit à la Ville, la coopération c'est aussi permettre aux enfants de se rencontrer et développer des temps forts inter-écoles. Ces temps de rencontres entre écoles sont **souvent organisés autour de fil rouge** : jeu de go depuis 2016, jeux olympiques en 2018, foot féminin en 2019 **et des activités ludiques et sportives**. Ainsi des tournois de jeu de go entre 16 écoles élémentaires et 6 maternelles sont organisés. Des activités sportives sont organisées entre les écoles Paul Bert, Menon et Jardin de Ville, qui permettent aux enfants relevant d'un même collège de se rencontrer. Les écoles de la Villeneuve partagent des activités communes, notamment des tournois sportifs, des écoles du secteur 5 préparent des avions en papier en origami et se rencontrent pour un tournoi au parc ouagadougou.

2.7 La pause méridienne : améliorer son fonctionnement et proposer des animations

La pause méridienne est un temps parfois bruyant, nécessitant une organisation minutieuse parfois source de tensions. La qualité des repas doit s'accompagner d'efforts pour **apaiser ce temps long**. C'est un enjeu pour diminuer la fatigue des enfants et favoriser les apprentissages par un retour en classe dans de bonnes conditions.

Deux actions de formations à destination des animateurs sont actuellement en cours de tests pour être déployées au cours de l'année prochaine. **Une formation intitulé funny yoga** pour améliorer l'animation des temps calmes. **Une formation « poser la voix »**, spécifiquement

pendant la pause méridienne, pour apprendre aux animateurs à utiliser leur voix autrement et éviter de hausser le ton, 12 écoles auront été formées d'ici la fin de l'année scolaire.

La pause méridienne est aussi une occasion de **repas intergénérationnels** dans trois écoles : un groupe d'enfants des écoles Jules Verne et Marceau déjeunent une fois par semaine avec les personnes âgées de la MDH, un groupe des écoles Anthoard et Jean Jaurès déjeunent une à deux fois par semaine avec des personnes âgées, une fois par semaine des enfants des écoles maternelles Gérard Philippe et Malherbe déjeunent à l'Espace Personnes Agées Ninon vallin. Des gouters sont également organisées comme à l'école Elisée Chatin avec un EHPAD.

Ailleurs, **des actions « manger chez les grands » sont organisées** : des enfants de grande section déjeunent régulièrement à l'élémentaire (école Jules Verne, Nicolas Chorier, Painlevé et Libération, Bizanet, Léon Jouhaux, Jules Ferry). Cela permet d'organiser une forme de tutorat entre grands et petits, de favoriser l'autonomie pour préparer l'entrée en CP.

2.8 Poursuivre la professionnalisation des équipes

Depuis 2016, l'organisation municipale a peu à peu consolidé cette nouvelle fonction d'animation.

Ainsi ont été confortées les fonctions d'animateurs référents, responsables hiérarchiques des animateurs en école élémentaire. Ce sont aujourd'hui 35 postes reconnus dont la montée en compétence a été accompagnée par des formations ou des temps collectifs afin de développer leurs savoir-faire en management et en animation et d'accompagner leur parcours professionnel.

En 2016 la Ville a souhaité organiser la coordination maternelle et a mis en place les animateurs relais qui coordonne et anime le projet pédagogique périscolaire élaboré sur l'école. Ils sont aujourd'hui **39 agents sur ces fonctions**. Depuis la rentrée 2017, ils bénéficient d'un engagement annuel et trois postes ont été créés.

La stabilisation des équipes d'animateurs est également un objectif. Dans l'évaluation réalisée auprès des familles, la difficulté à repérer et à échanger dans la durée avec les animateurs a été soulevée. C'est également une attente forte des référents et relais. **Dès la rentrée 2019, une centaine d'animateurs bénéficieront d'un contrat à l'année scolaire**. Ils permettront dans les écoles élémentaires de consolider l'organisation et de reconnaître l'ancienneté de certains animateurs.

En 2016, la Ville s'était engagée dans la **déclaration de sites en en accueil collectif de mineurs**. **A ce jour 8 sites** le sont : les élémentaires Léon Jouhaux, Elisée Chatin, Paul Bert, Libération, Nicolas Chorier, Le Verderet ainsi que la maternelle et l'élémentaire Malherbe, sur les temps de midi et du soir. C'est une reconnaissance de qualité et de professionnalisme qui permet également de percevoir des recettes.

Des outils sont déployés pour assurer l'accueil des agent-e-s dans les meilleures conditions, tels que **le livret d'accueil** qui comporte des informations pratiques ou la réunion d'accueil et d'information collective lors de leur recrutement.

La Ville poursuit son engagement en formation par **l'organisation de 40 formations au BAF par an pour les animateurs.**

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 05 juin 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre connaissance de l'état d'avancement du projet éducatif de territoire de la ville de Grenoble ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du projet éducatif de territoire 2019-2022 avec l'État en annexe 2 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte qualité Plan mercredi avec l'État en annexe 3.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Elisa MARTIN

Affichée le : 20 juin 2019